

Académie de l'OMPI Programmes d'enseignement, de formation et de perfectionnement 2021

Académie de l'OMPI Programmes d'enseignement, de formation et de perfectionnement 2021

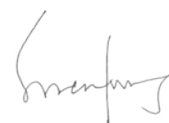
Avant-propos du Directeur général

Le renforcement des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle est au cœur des travaux de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Le succès des activités de l'Académie de l'OMPI dans ce domaine va s'accroître en 2021, grâce à un nouvel élan visant à mieux répondre aux besoins de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle d'un large éventail de parties prenantes, notamment le secteur privé, les petites et moyennes entreprises (PME), les entrepreneurs et le secteur de la création. Le catalogue des cours de l'Académie de l'OMPI pour 2021 a été repensé afin que les générations actuelle et futures d'innovateurs et de créateurs soient mieux préparées s'agissant des compétences en matière de propriété intellectuelle dont elles ont besoin pour transformer de bonnes idées en débouchés commerciaux compétitifs, et pour apporter plus largement des avantages économiques, sociaux et culturels à la société.

L'Académie de l'OMPI s'est forgée une réputation de centre mondial d'enseignement et de formation en matière de propriété intellectuelle. L'augmentation continue de la demande relative à ses services et l'évolution de cette demande vers une formation plus spécialisée et plus pointue dans le domaine de la propriété intellectuelle témoignent de la capacité de l'Académie à apporter une valeur ajoutée aux participants. Forte de ses résultats et de la confiance universelle qu'elle a instaurée, l'Académie de l'OMPI continuera de transmettre des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle à toute une série de parties prenantes, notamment des fonctionnaires nationaux, dans le cadre de programmes d'enseignement et de formation réguliers et adaptés, en accordant une attention particulière aux participants issus des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition. Elle renforcera son influence en dotant le secteur privé de ces pays des compétences en matière de propriété intellectuelle nécessaires pour permettre à leurs entreprises de se développer, créer des emplois et stimuler la croissance économique.

L'édition 2021 du catalogue des programmes d'enseignement, de formation et de perfectionnement de l'Académie de l'OMPI reflète cette nouvelle approche axée sur les compétences. Suite à une révision des programmes, tous les cours proposés en 2021 ont pour objectif principal le renforcement des compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle. Les cours du Programme de perfectionnement des cadres ont été remaniés afin de renforcer les éléments pratiques et de doter les participants des compétences techniques dont ils ont besoin pour leur activité et l'évolution de leur carrière. L'Académie a commencé à élaborer de nouveaux programmes de certification pour renforcer, évaluer et certifier les connaissances et les compétences techniques dans des domaines spécialisés de la propriété intellectuelle. Les cours d'enseignement à distance proposés en 2021 couvriront toute la gamme des thèmes principaux et spécialisés de la propriété intellectuelle dans plusieurs langues. D'autres cours d'enseignement à distance mixtes, axés sur les compétences, seront également mis au point. L'Académie renforcera la coordination avec les centres nationaux de formation à la propriété intellectuelle afin de les aider à adapter les cours et les services de perfectionnement pour fournir aux PME de divers secteurs les connaissances dont elles ont besoin pour poursuivre leur utilisation avisée du système de propriété intellectuelle, ainsi que des connaissances sur la commercialisation de la propriété intellectuelle.

L'Académie de l'OMPI continuera d'investir dans la technologie et, sur la base des enseignements tirés en 2020, accélérera sa transformation numérique. Elle le fera en introduisant de nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, afin de moderniser ses services et de faciliter l'accès à ses programmes de perfectionnement en matière de propriété intellectuelle.



Le Directeur général :
Daren Tang

Préface

L'année 2021 sera une année de transformation pour l'Académie de l'OMPI : tout en continuant de s'acquitter de son mandat principal, à savoir faciliter l'accès au renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier, notamment dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition, elle s'adressera également à de nouveaux bénéficiaires, issus notamment du secteur privé, et mettra davantage l'accent sur le perfectionnement et la commercialisation de la propriété intellectuelle.

L'édition 2021 du catalogue des programmes d'enseignement, de formation et de perfectionnement de l'Académie de l'OMPI propose un large éventail de cours couvrant les aspects fondamentaux et pluridisciplinaires de la propriété intellectuelle dans plusieurs langues et sous différentes formes : cours d'enseignement à distance de base et de perfectionnement, cours de perfectionnement des cadres spécialisés à l'intention des fonctionnaires nationaux, cours d'enseignement supérieur et de master en propriété intellectuelle dans des universités renommées. Les programmes de cours ont été révisés afin de mettre davantage l'accent sur le renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle et d'aborder des domaines comme la commercialisation de la propriété intellectuelle. Le catalogue inclut également des cours spécialisés pour les entrepreneurs, les exportateurs, les chercheurs, les inventeurs et les gestionnaires de propriété intellectuelle, afin de leur apporter les connaissances et les compétences techniques nécessaires pour utiliser le système de la propriété intellectuelle afin de soutenir la croissance des entreprises et la création d'emplois.

Les cours sont dispensés en coopération étroite avec des institutions partenaires et avec la collaboration d'experts universitaires externes et indépendants. La solide réputation de l'Académie repose en grande partie sur la diversité de son offre de cours, la qualité de l'enseignement qu'elle dispense, sa crédibilité en tant que source neutre et impartiale de savoirs et son vaste réseau international d'institutions partenaires très respectées.

Les temps forts et les nouveautés des cours proposés par l'Académie en 2021 sont résumés ci-après.

- Seize (16) cours spécialisés dans des domaines précis de la propriété intellectuelle seront dispensés tout au long de l'année à l'intention des fonctionnaires

nationaux et autres parties prenantes concernées du secteur public. Ces cours seront organisés en coopération étroite et en partenariat avec les États membres, les offices de propriété intellectuelle et les institutions de propriété intellectuelle.

- En 2021, le Programme de perfectionnement des cadres adoptera une nouvelle approche fondée sur les compétences dans ses cours de formation, intégrant de nouveaux éléments et de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle par les fonctionnaires nationaux. En outre, le nouveau format permettra d'améliorer la qualité des cours, de répondre aux nouveaux besoins d'apprentissage et de mettre en commun les ressources des établissements partenaires. Les principales caractéristiques du nouveau format sont les suivantes : i) inclusion de travaux et de projets faisant partie intégrante du programme d'études; ii) lancement d'un certificat de perfectionnement professionnel attestant l'acquisition de connaissances et de compétences de haut niveau en matière de propriété intellectuelle; et iii) utilisation de solutions de formation mixtes. Le nouveau format en présentiel comprendra moins d'exposés théoriques, l'accent étant mis sur la pratique, la formation en cours d'emploi, les études de cas, les exercices, les ateliers et les simulations.
- Les cours continueront de porter non seulement sur des domaines traditionnels de la propriété intellectuelle, comme les marques, la recherche et l'examen en matière de brevets, les dessins et modèles, le droit d'auteur et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, et les indications géographiques, mais également sur d'autres thèmes importants, comme la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, les politiques d'innovation en matière de propriété intellectuelle, la gestion et l'administration des offices de propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la concession de licences.
- En 2021, 36 cours au total seront proposés dans le cadre du Programme d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI, dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies et en portugais. Le programme intégrera six nouveaux cours et trois cours remaniés, y compris des cours de formation

des cadres, des cours de formation des dirigeants et des cours de certification, afin de compléter son offre actuelle. Ces cours sont proposés pour répondre à la demande des secteurs axés sur l'innovation des États membres de l'OMPI en matière d'enseignement dans certains domaines : propriété intellectuelle et ressources génétiques relatives aux sciences de la vie; propriété intellectuelle et exportations; propriété intellectuelle et technologies médicales; propriété intellectuelle pour les femmes dans le secteur scientifique; vivre des jeux vidéo; IP4Youth et les enseignants; amélioration du Plan d'action de l'OMPI pour le développement; cours de certification sur la rédaction internationale des demandes de brevet; information en matière de brevets; recherche d'information en matière de brevets pour les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI); et cours d'aptitude en matière de gestion collective du droit d'auteur. Ces cours d'enseignement à distance et mixte sont dispensés par l'intermédiaire d'une plateforme informatique spécialisée de pointe et d'un réseau de plus de 400 formateurs répartis dans le monde entier.

- La portée, l'accessibilité et le coût abordable du Programme d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI en font une ressource unique de formation à la propriété intellectuelle au niveau mondial. Ses cours favorisent la formation axée sur les compétences à l'intention des fonctionnaires nationaux et, plus largement, les programmes nationaux de renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle, en étroite collaboration avec les partenaires locaux, notamment les offices de propriété intellectuelle, les universités, les instituts nationaux de formation à la propriété intellectuelle et les institutions d'aide aux entreprises.
- Outre les cours réguliers énumérés dans le catalogue, le Programme d'enseignement à distance propose des services d'évaluation et de certification axés sur les compétences et fournit un cadre général permettant aux États membres de l'OMPI de mettre en place leurs propres processus nationaux de certification

en matière de propriété intellectuelle. Il continuera également d'encourager l'adaptation et l'utilisation des cours d'enseignement à distance de l'OMPI par les centres nationaux de formation à la propriété intellectuelle.

- En 2021, l'Académie continuera de donner accès à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition en établissant de nouveaux accords de coopération et en allouant des ressources pour aider les universités partenaires actuelles à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle. En 2021, l'accent sera mis sur le renforcement des compétences pratiques de ces programmes grâce à une augmentation du nombre de stages, d'affectations et de travaux de recherche conçus pour appliquer les connaissances en matière de propriété intellectuelle à la recherche de solutions pour relever les défis quotidiens.
- Pour la première fois, un nouveau master en innovation et propriété intellectuelle sera proposé conjointement par l'OMPI, l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) et l'Université d'Umm Al Qura (UQU) (Royaume d'Arabie saoudite).
- Au total, 22 cours d'été de l'OMPI seront organisés en 2021, en coopération avec des partenaires du monde entier. Sur la base des expériences de 2020 et de la réponse à la pandémie de COVID-19, une combinaison de programmes en ligne, en présentiel et hybrides sera proposée. Le contenu de ces cours a été modifié afin d'augmenter le nombre de sessions interactives et de mettre davantage l'accent sur le renforcement des compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle.
- L'Académie coopérera également étroitement avec les institutions nationales de formation à la propriété intellectuelle pour les aider à adapter les cours et les services de perfectionnement aux PME de divers secteurs de la création et de l'innovation en leur

transmettant les connaissances nécessaires pour leur permettre de tirer parti de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle.

Ce catalogue présente toutes les possibilités de formation proposées par l'Académie de l'OMPI en 2021 et décrit le contenu de chaque cours. Il contient des informations sur les modalités d'admission, les formalités d'inscription, les calendriers, le processus de sélection, les voyages et d'autres informations utiles pour les participants potentiels.

Important :

Les activités de formation de l'Académie de l'OMPI étant susceptibles de changer au cours de l'année, veuillez consulter le site Web www.wipo.int/academy pour obtenir des informations à jour.

Table des matières

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES	9
Renseignements d'ordre général sur le Programme de perfectionnement des cadres	10
1. Cours de perfectionnement sur les marques organisé par l'OMPI et l'OEPM à l'intention des pays d'Amérique latine	13
2. Atelier sur la gestion des offices de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'OPIC à l'intention des cadres	15
3. Cours de perfectionnement à distance sur le droit et l'examen des dessins et modèles organisé par l'OMPI et le KIPO	17
4. Cours de perfectionnement sur les indications géographiques organisé par l'OMPI, SAKPATENTI et la CNIPA	19
5. Cours de perfectionnement organisé par l'OMPI et le KIPO à l'intention des examinateurs de brevets	21
6. Cours de perfectionnement sur les marques organisé par l'OMPI, l'INPI et l'OMPIC	23
7. Cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la concession de licences organisé par l'OMPI, le CEIPI et l'INPI	25
8. Atelier de perfectionnement sur les politiques d'innovation en matière de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et le NIPMO	27
9. Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes organisé par l'OMPI et l'INDECOPI à l'intention des pays d'Amérique latine	29
10. Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes organisé par l'OMPI et le BCC	31
11. Cours de perfectionnement sur la recherche et l'examen en matière de brevets dans les domaines biotechnologique et pharmaceutique organisé par l'OMPI, le RGNIIPM et l'ILPO	33
12. Cours de perfectionnement sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et la CNIPA	35
13. Cours de perfectionnement sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'ASRT à l'intention des pays arabes	37
14. Cours de perfectionnement sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'ASRT à l'intention des pays africains	39
15. Cours de perfectionnement à distance sur le droit et l'examen des marques organisé par l'OMPI et le KIPO	41
16. Cours de perfectionnement sur des questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'OMC	43
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE	45
Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance	46
Cours généraux d'enseignement à distance suivis à un rythme individuel	50
1. Introduction à la propriété intellectuelle (DL-001)	50
2. Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) V2.0	51
3. Introduction générale au Traité de coopération en matière de brevets (DL-101-PCT)	53
4. Cours de spécialisation sur les notions essentielles de droit des brevets (DL-170)	54
5. Didacticiel en ligne sur l'utilisation de l'information en matière de brevets (DL-177)	55
6. Panorama de la propriété intellectuelle (DL-IP PANORAMA)	56
Cours de perfectionnement à distance encadrés par un formateur	57
7. Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201)	57
8. Cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (DL-203)	59

9. Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales (DL-205-UPOV)	61
10. Cours de perfectionnement sur les brevets (DL-301)	62
11. Cours de perfectionnement sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302)	64
12. Cours spécialisé sur le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (DL-303)	66
13. Cours de perfectionnement sur l'examen des demandes de droits d'obtenteur (DL-305-UPOV)	67
14. Cours de perfectionnement sur la procédure de médiation et d'arbitrage en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317)	69
15. Cours de perfectionnement sur la recherche d'informations en matière de brevets (DL-318)	70
16. Cours de perfectionnement sur les principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL-320)	72
17. Cours sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques relatives aux sciences de la vie à l'intention des cadres (DL-427)	74
18. Cours de perfectionnement sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)	76
19. Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes (DL-501)	78
20. Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des titulaires de droits (DL-502)	80
21. Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organisations de gestion collective (DL-503)	82
22. Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des décideurs (DL-506)	84
23. Cours de perfectionnement sur les licences logicielles, y compris open source (DL-511)	85
24. Cours sur la promotion de l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical à l'intention des cadres (DL-701)	86
25. Cours sur la propriété intellectuelle et les exportations à l'intention des cadres (DL-730)	87
26. La propriété intellectuelle pour les enseignants du primaire (IP4Teachers)	88
Cours de certification et cours d'enseignement mixte	90
27. Cours de perfectionnement international sanctionné par un certificat sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	90
28. Cours sur l'incidence de la propriété intellectuelle – Certification pour l'enseignement de la propriété intellectuelle à l'école primaire et secondaire	92
29. Cours sur la propriété intellectuelle et les sciences de la vie à l'intention des dirigeants pour les participantes du Programme pour les femmes et la science de L'Oréal et de l'UNESCO	94
30. Cours international de certification de l'OMPI dans le domaine de la rédaction des demandes de brevet	96
31. Cours général de propriété intellectuelle à l'intention des juges (DL-JTIP)	98
Nouveaux cours pilotes	99
32. Cours de spécialisation sur l'application des droits de propriété intellectuelle (DL_IPE)	99
33. Cours de certification de l'OMPI sur la recherche en matière de brevets à l'intention des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI)	100

34. Cours de certification de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les exportations	101
35. Cours de spécialisation : "Vivre des jeux vidéo"	102
36. Cours de spécialisation sur les projets relevant du Plan d'action de l'OMPI pour le développement (conception et mise en œuvre)	103

PROGRAMME DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES **105**

Programmes conjoints de niveau master dans le domaine de la propriété intellectuelle	106
1. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Université africaine à Mutare (Zimbabwe)	107
2. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin à Turin (Italie)	109
3. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Académie Denis Ekani de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II (UY II) à Yaoundé (Cameroun)	111
4. Master en droit de la propriété intellectuelle avec une spécialisation en droit des brevets et des dessins et modèles, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Office turc des brevets et des marques et l'Université d'Ankara à Ankara (Turquie)	113
5. Master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Tongji à Shanghai (Chine)	115
6. Master en propriété intellectuelle et innovation proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Institut national de la propriété industrielle de l'Argentine (INPI) et l'Université de San Andrés à Buenos Aires (Argentine)	117
7. Master en propriété intellectuelle et nouvelles technologies proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Office des brevets de la République de Pologne et l'Université Jagellonne à Cracovie (Pologne)	119
8. Master en propriété intellectuelle et politiques de développement proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'École de politique et de gestion publiques de l'Institut coréen de développement (École KDI) à Sejong (République de Corée)	121
9. Master en innovation et propriété intellectuelle proposé conjointement par l'OMPI, l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) et l'Université d'Umm Al Qura (UQU) (nouveau)	123
Colloque à l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle	125
1. Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle : 19 – 30 juillet 2021 à Genève (Suisse)	125

PROGRAMME DES COURS D'ÉTÉ DE L'OMPI **127**

Renseignements d'ordre général relatifs aux cours d'été de l'OMPI	128
Cours d'été de l'OMPI 2021	131

Programme de perfectionnement des cadres

Renseignements d'ordre général sur le Programme de perfectionnement des cadres

Chaque année, le Programme de perfectionnement des cadres de l'Académie de l'OMPI dispense des cours de formation spécialisés à des participants issus de pays en développement, de pays de la catégorie des moins avancés et de pays en transition. Ces cours sont organisés en partenariat avec plusieurs institutions du monde entier, notamment des offices nationaux de propriété intellectuelle.

L'augmentation annuelle du montant des contributions versées par les institutions partenaires facilite la mise en œuvre des cours du Programme de perfectionnement des cadres.

Les cours qui seront dispensés en 2021 sont présentés ci-après. Pour chaque cours, des informations sont données sur les objectifs et les résultats pédagogiques attendus, les points essentiels du programme, la langue de la formation, le groupe cible, les conditions à remplir pour les cours d'enseignement à distance, le lieu, la durée et les dates prévues et susceptibles de modification. Vous pouvez consulter le site de l'Académie de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int/academy pour obtenir les dernières informations.

Les restrictions mondiales imposées à la suite de la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne les voyages et la circulation transfrontière des personnes, ont incité les responsables du Programme de perfectionnement des cadres à élaborer un nouveau modèle de fonctionnement, plus adapté pour réagir rapidement à des circonstances similaires dans l'avenir. Un nouveau format sera mis en place à partir de 2021 pour le Programme de perfectionnement des cadres.

Les principales caractéristiques du nouveau format sont les suivantes :

1. Collaboration entre institutions partenaires

Le nouveau format permettra une collaboration accrue entre les institutions partenaires du Programme de perfectionnement des cadres. Les institutions partenaires possédant les connaissances et les compétences dans un domaine d'expertise donné peuvent être invitées à coopérer ou à contribuer à une formation proposée dans le cadre du programme.

2. Constitution d'un groupe d'experts

Le Programme de perfectionnement des cadres constituera un groupe d'experts composé de spécialistes dans un ou plusieurs domaines spécifiques de la propriété

intellectuelle, issus d'institutions partenaires, en fonction des thèmes des cours. Chaque institution partenaire désignera ses experts, qui joueront le rôle de formateurs pour les projets ou les travaux décrits ci-dessous et d'intervenants pour les formations en présentiel ou les cours dispensés en ligne.

3. Projets et travaux

Dans le cadre du nouveau format, les participants sélectionnés seront invités à définir des projets liés au thème du cours et approuvés par leurs institutions respectives.

Chaque participant doit être prêt à mener des recherches sur le sujet choisi, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.

Certains cours seront fondés sur des projets, d'autres sur des travaux. Ce sera indiqué dans le catalogue pour chaque cours.

4. Certificat de perfectionnement professionnel

À la fin de chaque cours, les participants qui remplissent toutes les conditions recevront un certificat de perfectionnement professionnel attestant l'acquisition de connaissances et de compétences de haut niveau en matière de propriété intellectuelle.

5. Format mixte

Le nouveau format comprend à la fois des cours d'enseignement à distance (en ligne) et des cours en présentiel.

Les cours qui ne peuvent pas être assurés en présentiel en raison de restrictions en matière de voyage seront dispensés en ligne.

Le contenu des cours d'enseignement à distance fera partie intégrante du Programme de perfectionnement des cadres.

Les paragraphes qui suivent contiennent des informations sur les modalités d'inscription, les déplacements, l'hébergement, la couverture médicale, les visas et d'autres questions concernant les candidats retenus.

1. Conditions préalables

Les candidats aux cours du Programme de perfectionnement des cadres devront avoir suivi ou être prêts à suivre le ou les cours d'enseignement à distance indiqués dans la description de chaque cours de formation. Ils devront avoir une connaissance pratique de la langue dans laquelle le cours sera dispensé.

2. Procédure à suivre pour déposer une demande

Les candidats aux cours du Programme de perfectionnement des cadres devront s'inscrire en ligne à l'adresse <https://welc.wipo.int>. Seules les inscriptions effectuées en ligne seront prises en considération. Les dates et la date de clôture des inscriptions seront indiquées pour chaque cours de formation. Nous recommandons aux candidats de s'inscrire à deux cours par an au maximum.

S'agissant des fonctionnaires nationaux, seules les inscriptions approuvées par le directeur général de l'office ou un haut fonctionnaire du ministère concerné seront prises en considération. Il est également nécessaire de joindre les documents requis indiqués sur la page du Programme de perfectionnement des cadres, sur le site Web de l'Académie de l'OMPI. Pour toute demande d'assistance, prière d'envoyer un message à l'adresse électronique pdp@wipo.int.

Les lettres de recommandation des autorités nationales doivent accompagner les candidatures en ligne (et ne doivent pas être envoyées à l'adresse électronique du programme indiquée précédemment).

3. Sélection des participants

Les candidats sont sélectionnés par l'OMPI en fonction des modalités d'admission et du nombre limité de places assises de chaque cours. Les candidats sélectionnés seront informés par une lettre d'invitation officielle. Si nécessaire, ils seront avisés d'abord par courrier électronique. Seuls les candidats retenus seront avisés. Les informations concernant le voyage et les autres formalités administratives leur seront directement communiquées.

Seuls les candidats qui n'ont pas participé à un cours du Programme de perfectionnement des cadres de l'OMPI au cours des trois dernières années peuvent être sélectionnés.

4. Assurance maladie

Les participants de cours en présentiel de deux semaines ou plus seront couverts par une assurance maladie offerte par l'OMPI pour la durée de la formation. Les informations relatives aux prestations de cette assurance seront envoyées aux candidats retenus.

5. Examen médical

Les candidats sélectionnés pour une formation en présentiel de deux semaines ou plus devront subir un examen médical pour confirmer leur bonne santé. Le candidat

sélectionné qui n'est pas apte à voyager doit en informer l'OMPI dès réception de sa lettre d'invitation.

6. Visas

En ce qui concerne les cours en présentiel, les candidats sélectionnés devront obtenir un visa pour se rendre dans le pays où se déroule la formation. L'OMPI n'autorisera pas les candidats n'ayant pas obtenu tous les visas requis à participer au cours.

Il incombe à chaque candidat retenu d'obtenir les visas requis, y compris le visa de transit. Les frais de visa sont à la charge du candidat.

7. Voyage et hébergement pour les cours en présentiel

Les frais de voyage, de séjour et de logement (le cas échéant) seront pris en charge par l'OMPI ou par les gouvernements ou les institutions partenaires pour les cours en présentiel uniquement. Les participants percevront une indemnité journalière adéquate pour couvrir leurs frais d'hôtel et de repas, ainsi qu'une somme forfaitaire couvrant les faux frais au départ et à l'arrivée de l'aéroport.

Si un cours est initialement prévu en présentiel mais qu'il est ensuite remplacé par un cours en ligne, les participants invités ne recevront aucun paiement.

8. Questionnaire d'évaluation

Pour chaque formation, les participants sont priés de remplir un questionnaire d'évaluation préalable établi par l'OMPI. Les réponses à ce questionnaire seront communiquées aux intervenants afin de les informer à l'avance, ainsi que l'Académie, des attentes des participants et de permettre, le cas échéant, d'adapter le programme en conséquence.

À l'issue de chaque formation, les participants devront remplir un questionnaire d'évaluation en ligne établi par l'OMPI ou par l'institution partenaire. Les réponses au questionnaire sont strictement confidentielles et permettront d'évaluer les différents cours afin de les améliorer.

Des enquêtes d'évaluation de suivi seront également effectuées (p. ex., neuf à 12 mois après le cours) afin de permettre à l'OMPI de savoir comment les participants appliquent les compétences et les connaissances acquises durant les cours. Ces informations aideront à évaluer l'efficacité des cours proposés aux États membres.

9. Assiduité

La présence aux cours est obligatoire pendant toute la durée des cours en présentiel et en ligne. L'OMPI se réserve le droit de mettre fin à la formation des personnes qui ne respectent pas cette obligation.

10. Accompagnateurs pour la formation en présentiel

Les participants sont priés de venir sans accompagnateur. L'OMPI n'assumera aucune formalité administrative et ne prendra à sa charge aucuns frais (voyage, séjour, visa, assurance, etc.) pour toute personne accompagnant un participant. Les dispositions prises par l'OMPI ou les institutions hôtes pour le compte des participants sont au seul bénéfice de ces derniers.

11. Certificat

Dans le cadre de ce nouveau format, les participants recevront un certificat de perfectionnement professionnel à l'issue du programme de formation auquel ils se seront inscrits et auront participé.

12. Contactez-nous

Les questions peuvent être envoyées au bureau du Programme de perfectionnement des cadres par courrier électronique à l'adresse *pdp@wipo.int*.

Les candidats sont invités à postuler et à joindre tous les documents requis en ligne sur le site du Centre de formation en ligne de l'OMPI (<https://welc.wipo.int/>). Les curriculum vitae et lettres de recommandation envoyés par courrier électronique ne seront pas acceptés.

1. Cours de perfectionnement sur les marques organisé par l'OMPI et l'OEPM à l'intention des pays d'Amérique latine

Introduction	Ce cours de formation est proposé conjointement par l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), avec l'aide de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPi, Pérou), à l'intention des examinateurs de marques des pays d'Amérique latine.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences et les connaissances des examinateurs de marques des pays d'Amérique latine en matière d'examen des demandes d'enregistrement de marques.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront capables de comprendre les nouvelles questions en matière d'enregistrement en plus des questions en matière de procédures dans le domaine des marques.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302) avant de participer au cours.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-302 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-302 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation en ligne (deux semaines)</p> <p>Ce cours sera dispensé en ligne pendant deux semaines.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi et des exercices.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motifs relatifs et motifs absolus de refus d'enregistrement de marques et cas pratiques • Système de Madrid • Opposition et recours administratif • Études de cas sur des marques notoires, des marques non traditionnelles • Les marques et l'Internet <p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les travaux (huit semaines)</p> <p>Les participants se verront confier des travaux à accomplir après la formation.</p> <p>Les participants mèneront des recherches pour les travaux, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation en ligne pour rendre leur contribution.</p>

	<p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Espagnol
À qui s'adresse le cours	Examineurs de marques des pays d'Amérique latine
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302)
Format et dates (durée)	<p>En ligne</p> <p>DL-302 : 4 semaines, février 2021 Formation : 2 semaines, mars 2021 Travaux : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

2. Atelier sur la gestion des offices de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'OPIC à l'intention des cadres

Introduction	Cet atelier est proposé conjointement par l'OMPI et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) à l'intention de participants issus de pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Cet atelier a pour but de renforcer les compétences de gestion des cadres des offices de propriété intellectuelle et des hauts fonctionnaires chargés des questions de propriété intellectuelle afin d'améliorer la prestation des services de propriété intellectuelle, notamment des systèmes efficaces de contrôle qualité.</p> <p>À l'issue du cours, les participants comprendront mieux les enjeux actuels et futurs liés à la gestion des offices de propriété intellectuelle. Ils seront en mesure de mettre en œuvre de nouvelles techniques pour le bon fonctionnement d'un office de propriété intellectuelle, notamment en réduisant les retards, en offrant des services de qualité aux parties prenantes et en offrant de nouveaux services.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450) avant de participer à cet atelier en ligne destiné aux cadres.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-450 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-450 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation en ligne (deux semaines)</p> <p>L'atelier à l'intention des cadres sera organisé en ligne sur une période de deux semaines.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi et des débats sur les projets.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des opérations • Programmes de formation des examinateurs • Planification stratégique et évaluation des résultats • Recherche économique et analyse de la propriété intellectuelle au Canada • Gestion de la qualité • Modernisation des technologies de l'information à l'OPIC • Compréhension des besoins des clients et information • Planification intégrée des activités et évaluation des résultats • Excellence opérationnelle : comment l'utilisation de techniques de gestion au plus juste (lean management) peut augmenter l'efficacité

	<p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les projets (huit semaines)</p> <p>Les participants seront invités à définir des projets de recherche sur la gestion des offices de propriété intellectuelle. Les projets devront être approuvés par leurs institutions respectives.</p> <p>Les participants mèneront des recherches sur le thème du projet sélectionné, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de l'atelier pour rendre leur rapport de projet.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les autres phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Directeurs et hauts responsables des offices de propriété intellectuelle
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)
Format et dates (durée)	En ligne DL-450 : 4 semaines, mars 2021 Formation : 2 semaines, avril 2021 Projets : 8 semaines
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

3. Cours de perfectionnement à distance sur le droit et l'examen des dessins et modèles organisé par l'OMPI et le KIPO

Introduction	Ce cours de formation est proposé conjointement par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Institut international de formation à la propriété intellectuelle (IIPTI), à Daejeon (République de Corée).
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences pratiques et les connaissances des examinateurs de dessins et modèles dans en matière d'examen des demandes d'enregistrement de dessins et modèles.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront capables de comprendre les nouvelles questions relatives aux dessins et modèles en plus des questions en matière de procédures dans le domaine des dessins et modèles.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302) avant de participer au cours.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-302 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-302 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation en ligne (une semaine)</p> <p>Ce cours sera dispensé en ligne pendant une semaine.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi et des exercices.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes ci-après, abordés dans la mesure du possible au moyen d'études de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dessins et modèles et développement industriel • Catégories de dessins et modèles par secteur • Recherche sur les dessins et modèles • Examen quant au fond et examen quant à la forme • Traités internationaux et Arrangement de La Haye • Contrefaçon et dessins et modèles • Litiges en première instance et en appel • Systèmes de protection des dessins et modèles aux niveaux national et international <p>Pendant le programme, les fonctionnaires du KIPO transmettront leur savoir-faire et leurs compétences en matière d'administration des demandes d'enregistrement de dessins et modèles et d'examen des demandes, en s'appuyant sur l'expérience de plus de 50 ans du KIPO en matière d'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle.</p>

	<p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les travaux (huit semaines)</p> <p>Les participants se verront confier des travaux à accomplir après la formation.</p> <p>Les participants devront mener des recherches pour les travaux, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation en ligne pour rendre leur contribution.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de dessins et modèles et fonctionnaires chargés des questions relatives aux dessins et modèles au sein des offices de propriété intellectuelle et des ministères compétents
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-320)
Format et dates (durée)	En ligne DL-302 : 4 semaines, mars 2021 Formation : 1 semaine, avril 2021 Travaux : 8 semaines
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

4. Cours de perfectionnement sur les indications géographiques organisé par l'OMPI, SAKPATENTI et la CNIPA

Introduction	Ce cours de formation est proposé conjointement par l'OMPI, le Centre national de la propriété intellectuelle (SAKPATENTI) et l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA), avec l'aide du Centre de formation chinois à la propriété intellectuelle (CIPTC).
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences des responsables de la promotion de produits nationaux dont la qualité est liée à l'origine. L'importance des indications géographiques dans les stratégies de gestion des marques est soulignée.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront non seulement capables d'élaborer des politiques relatives aux indications géographiques mais également de mettre en œuvre des techniques et des stratégies nouvelles permettant la promotion de produits nationaux dont la qualité est liée à l'origine.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302) avant de participer au cours.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-302 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours de perfectionnement à distance sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation en ligne (deux semaines)</p> <p>Le cours de formation sur les indications géographiques sera organisé en ligne sur une période de deux semaines.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi et des débats sur les projets.</p> <p>Le programme couvrira également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents systèmes de protection des indications géographiques : système des marques et système <i>sui generis</i> • Cadre international pour la protection des indications géographiques • Régimes relatifs à l'enregistrement et extension de la protection additionnelle à d'autres produits : thème débattu au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) • Protection des indications géographiques non agricoles • Gestion des indications géographiques • Indications géographiques et savoirs traditionnels • Les indications géographiques comme outil de promotion des produits dont la qualité est liée à l'origine • Valeur économique, environnementale et sociale des indications géographiques, y compris leurs coûts et avantages • Mécanismes de contrôle de la qualité des indications géographiques • Les indications géographiques dans les stratégies de gestion des marques • Les indications géographiques et le concept "un village, un produit"

	<p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les projets (huit semaines)</p> <p>Les participants définiront des projets de recherche sur les indications géographiques. Les sujets doivent être approuvés par les institutions respectives des participants.</p> <p>Chaque participant mènera des recherches sur le thème du projet retenu, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la réception du formulaire d'acceptation pour rendre leur rapport de projet.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle et des ministères concernés • Fonctionnaires des institutions publiques chargées de promouvoir les produits dont la qualité est fondée sur l'origine
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302)
Format et dates (durée)	<p>En ligne</p> <p>DL-302 : 4 semaines, avril 2021 Formation : 2 semaines, juin 2021 Projets : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

5. Cours de perfectionnement organisé par l'OMPI et le KIPO à l'intention des examinateurs de brevets

Introduction	Ce cours de formation est proposé conjointement par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Institut international de formation à la propriété intellectuelle (IIPTI).
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les aptitudes pratiques et les compétences des examinateurs de brevets menant des activités dans les principaux domaines technologiques, notamment la biotechnologie et les produits pharmaceutiques, les machines, les matériaux, l'électricité et l'électronique, les télécommunications et le commerce de données.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront capables d'utiliser les outils en ligne mis à la disposition du public pour rechercher et examiner des inventions et pour évaluer la brevetabilité dans les principaux domaines technologiques.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les brevets (DL-301) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-301 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours de perfectionnement à distance sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation en ligne (deux semaines)</p> <p>Ce cours sera dispensé en ligne pendant deux semaines.</p> <p>Le programme en présentiel sera centré sur une formation pratique dans le domaine de la recherche et de l'examen en matière de brevets, des exercices de traitement de cas réels et des discussions de groupe concernant des simulations d'examen de cas.</p> <p>Pendant le programme, les fonctionnaires du KIPO transmettront leur savoir-faire et leurs compétences en matière d'administration des demandes de brevet et d'examen des demandes, en s'appuyant sur l'expérience de plus de 50 ans du KIPO en matière d'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle.</p> <p>Parmi les autres thèmes traités figurent les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objets brevetables et non brevetables • Analyse des revendications • Évaluation de la nouveauté, de l'activité inventive et de la possibilité d'application industrielle • Unité de l'invention • Élaboration de stratégies de recherche

	<p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les projets (huit semaines)</p> <p>Les participants mèneront des recherches et soumettront un rapport de projet dans un domaine technologique pertinent, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts. Le sujet du projet doit être approuvé par les institutions respectives des participants.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation en présentiel pour rendre leur rapport de projet.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur les brevets (DL-301)
Format et dates (durée)	<p>En ligne</p> <p>DL-301 : 4 semaines, avril 2021 Formation : 2 semaines, juin 2021 Projets : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

6. Cours de perfectionnement sur les marques organisé par l'OMPI, l'INPI et l'OMPIC

Introduction	Ce cours est organisé conjointement par l'OMPI, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI-France) et l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) à l'intention de participants issus de pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences et les connaissances des responsables des marques au sein d'offices de la propriété intellectuelle, d'organismes publics ou de ministères grâce à l'examen des questions et procédures relatives aux marques.</p> <p>À l'issue du cours, les responsables des marques participants seront capables de répondre de manière adéquate aux principales questions concernant les marques et les domaines connexes.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302) avant de participer au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-302 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-302 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation en ligne (deux semaines)</p> <p>Le cours sur les marques sera organisé en ligne sur une période de deux semaines.</p> <p>Le programme aura un caractère pratique et inclura les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motifs relatifs et motifs absolus de refus d'enregistrement de marques et cas pratiques • Système de Madrid • Opposition et recours administratif • Études de cas sur des marques notoires et des marques non traditionnelles • Les marques et l'Internet <p>Phase 3 : Préparation des travaux (huit semaines)</p> <p>Les participants mèneront des travaux de recherche dans le domaine des marques, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Ces travaux seront menés sous la direction d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation pour rendre leur contribution.</p>

	<p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Français
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires des offices/départements/divisions chargés des marques • Responsables des chambres de commerce publiques • Fonctionnaires des ministères concernés
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-320)
Format et dates (durée)	<p>En ligne</p> <p>DL-302 : 4 semaines, mai 2021 Formation : 2 semaines, juin 2021 Travaux : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

7. Cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la concession de licences organisé par l'OMPI, le CEIPI et l'INPI

Introduction	Ce cours de perfectionnement est proposé conjointement par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), avec l'assistance de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI-France), à l'intention de participants issus de pays en développement et de pays en transition.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences et les connaissances en matière de transfert de technologie et de concession de licences des responsables de la technologie et des scientifiques des établissements de recherche-développement et des universités des pays en développement et des pays en transition. Les participants acquerront des compétences en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle, et de négociation de licences de propriété intellectuelle.</p> <p>À l'issue du cours de perfectionnement, les participants seront capables d'utiliser différents mécanismes de transfert de technologie et outils ou techniques de commercialisation, ainsi que les compétences acquises en matière de négociation de licences de propriété intellectuelle.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-450 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-450 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>Le cours de perfectionnement sera organisé sur une période de deux semaines.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi sur le transfert de technologie, comprenant des exercices de simulation sur la concession de licences, ainsi que des ateliers dans des domaines spécifiques du transfert de technologie.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle de la propriété intellectuelle dans le transfert international de technologies • Lien entre recherche publique et initiative privée • Innovation ouverte et propriété intellectuelle : approche pratique • Transfert de technologie, communautés de brevets et concession de licences types • Comment créer un bureau de transfert de technologie • Atelier sur la négociation et la rédaction de contrats de licence en matière de transfert de technologie

	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de technologie dans l'industrie semencière et alimentaire • Commercialisation de la propriété intellectuelle • Nouvelles approches en matière d'innovation dans les universités, de transfert de technologie et de création d'entreprise <p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les projets (huit semaines)</p> <p>Les participants définiront des projets de recherche dans le domaine du transfert de technologie et de la concession de licences. Les projets doivent être approuvés par les institutions respectives des participants.</p> <p>Les participants mèneront des recherches sur le thème du projet sélectionné, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation pour rendre leur rapport de projet.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables des organismes publics de transfert de technologie, y compris les établissements de recherche-développement et les universités • Fonctionnaires des ministères concernés • Responsables des chambres de commerce publiques
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)
Lieu et date (durée)	Strasbourg (France) DL-450 : 4 semaines, juin 2021 Formation : 2 semaines, juillet 2021 Projets : 8 semaines
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

8. Atelier de perfectionnement sur les politiques d'innovation en matière de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et le NIPMO

Introduction	Cet atelier est proposé conjointement par l'OMPI et l'Office national de gestion de la propriété intellectuelle (NIPMO) d'Afrique du Sud à l'intention de participants issus de pays en développement.
Objectifs du cours	<p>Cet atelier a pour but de renforcer les connaissances et les compétences des fonctionnaires des ministères compétents ou des institutions publiques chargées des politiques d'innovation et des stratégies en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront capables d'utiliser de nouveaux mécanismes et outils pour formuler des politiques d'innovation efficaces.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-450 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-450 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>La formation en présentiel sera organisée pour une période de deux semaines, sauf indication contraire ultérieure.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi sur la manière de formuler des politiques d'innovation efficaces en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports par pays recensant les expériences nationales de politiques d'innovation en matière de propriété intellectuelle • Méthodologie pour l'élaboration et l'établissement de stratégies de propriété intellectuelle • Innovation dans le secteur informel : une approche pratique • Exercices de simulation sur l'élaboration de politiques d'innovation efficaces • Technologies libres, libre accès et transfert ouvert • Élaboration d'un portefeuille stratégique de création de marques : une approche pratique <p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les travaux (huit semaines)</p> <p>Les participants mèneront des travaux de recherche sur les politiques d'innovation en matière de propriété intellectuelle, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation pour rendre leur contribution.</p>

	<p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnaires des établissements publics de recherche-développement • Fonctionnaires des ministères concernés • Responsables d'organismes publics compétents dans le domaine de l'innovation
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)
Lieu et date (durée)	<p>Afrique du Sud</p> <p>DL-450 : 4 semaines, juin 2021 Formation : 2 semaines, juillet 2021 Travaux : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

9. Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes organisé par l'OMPI et l'INDECOPI à l'intention des pays d'Amérique latine

Introduction	Ce cours de formation est proposé conjointement par l'OMPI et l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI, Pérou).
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences des fonctionnaires chargés du droit d'auteur en matière de gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans un environnement en évolution rapide. Il favorise également le débat sur des questions d'actualité en matière de droit d'auteur parmi les responsables des offices spécialisés dans le droit d'auteur et des organisations de gestion collective.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront capables de répondre de manière adéquate aux questions d'actualité concernant le droit d'auteur, les droits connexes et la gestion collective.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organisations de gestion collective (DL-503) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-503 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours de perfectionnement à distance sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>La formation en présentiel sera organisée généralement pour une période de deux semaines, sauf indication contraire.</p> <p>La partie principale du programme consistera en une formation en cours d'emploi.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du droit d'auteur et des droits connexes : enjeux • Gestion des redevances par les organisations de gestion collective et rapports entre celles-ci et les utilisateurs du droit d'auteur et des droits connexes • Gestion de la rémunération pour la copie privée : faits et possibilités pour les créateurs et les titulaires de droits • Devoirs des organisations de gestion collective en matière de distribution des redevances aux membres et aux titulaires de droits. <p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les projets (huit semaines)</p> <p>Les participants définiront des projets de recherche dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Les institutions respectives des participants doivent approuver les sujets.</p>

	<p>Les participants mèneront des recherches sur le thème du projet sélectionné, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation pour rendre leur rapport de projet.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Espagnol
À qui s'adresse le cours	Responsables des bureaux du droit d'auteur et des organisations de gestion collective.
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organisations de gestion collective (DL-503)
Lieu et date (durée)	<p>Lima (Pérou)</p> <p>DL-503 : 4 semaines, juillet 2021 Formation : 2 semaines, août 2021 Projets : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

10. Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes organisé par l'OMPI et le BCC

Introduction	Ce cours de perfectionnement est proposé conjointement par l'OMPI, le Conseil britannique du droit d'auteur (BCC) et l'Université Queen Mary de Londres, avec l'aide de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, à l'intention de participants issus de pays en développement, de pays de la catégorie des moins avancés (PMA) et de pays en transition.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but d'actualiser les connaissances et les compétences des hauts fonctionnaires chargés du droit d'auteur et des fonctionnaires concernés des ministères chargés des questions de droit d'auteur sur les questions et les enjeux nouveaux dans ce domaine.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront à même de comprendre les questions de droit d'auteur qui sont actuellement débattues au niveau international, ainsi que les nouveaux enjeux soulevés par l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur dans l'environnement numérique.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-201 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours de perfectionnement à distance sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>La formation en présentiel sera organisée sur une période de deux semaines, sauf indication contraire.</p> <p>Le programme inclura les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions débattues au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) • Traités de Marrakech et de Beijing • Droit d'auteur et pays en développement • Droits et intérêts des éditeurs – fondement juridique, cas et pratiques en matière de concession de licences • Droits et intérêts des auteurs – y compris l'émergence de l'auto-édition, les fondements et l'importance du droit d'auteur pour soutenir la diversité culturelle • Droit d'auteur et patrimoine culturel • Tribunal du droit d'auteur – fonctions et pratiques • Impact des changements politiques et sociaux sur la politique en matière de droit d'auteur • Le meilleur des mondes : questions d'actualité aux niveaux national, international et régional en lien avec l'Internet, y compris le contenu généré par des utilisateurs

	<p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les travaux (huit semaines)</p> <p>Les participants mèneront des travaux de recherche dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation pour rendre leur contribution.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Hauts fonctionnaires chargés du droit d'auteur au sein des ministères concernés ou de bureaux du droit d'auteur
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201)
Lieu et date (durée)	<p>Londres (Royaume-Uni)</p> <p>DL-201 : 4 semaines, août 2021 Formation : 2 semaines, septembre 2021 Travaux : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

11. Cours de perfectionnement sur la recherche et l'examen en matière de brevets dans les domaines biotechnologique et pharmaceutique organisé par l'OMPI, le RGNIPM et l'ILPO

Introduction	Ce cours est proposé conjointement par l'Institut national de gestion de la propriété intellectuelle Rajiv Gandhi (RGNIPM, Inde) et l'Office des brevets d'Israël (ILPO, Israël) à l'intention des examinateurs de brevets travaillant dans les secteurs de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques et de la chimie.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences et les connaissances techniques des examinateurs de brevets concernant l'utilisation de moteurs de recherche en ligne et de les doter de nouvelles techniques d'examen en matière de brevets pour garantir une meilleure évaluation des demandes de brevet dans les domaines biotechnologique et pharmaceutique.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront en mesure de rechercher et d'examiner des inventions dans les domaines de la biotechnologie, de la chimie et des produits pharmaceutiques à l'aide des outils en ligne à la disposition du public, et d'évaluer la nouveauté et l'activité inventive concernant les inventions dans ces domaines.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les brevets (DL-301) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-301 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours de perfectionnement à distance sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>La formation en présentiel sera organisée généralement pour une période de deux semaines, sauf indication contraire.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi sur la recherche et l'examen dans les domaines pharmaceutique et biotechnologique.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objets brevetables et non brevetables, avec des exercices • Analyse des revendications, avec des exercices • Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) • Rapport de recherche internationale et opinion écrite • Rédaction des rapports de recherche et d'examen en matière de brevets • Évaluation de la nouveauté, de l'activité inventive et de la possibilité d'application industrielle • Unité de l'invention • Élaboration de stratégies de recherche • Accès aux bases de données publiques ou privées

	<p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les projets (huit semaines)</p> <p>Les participants mèneront des recherches et soumettront des projets dans les domaines biotechnologique et pharmaceutique, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts. Les institutions respectives des participants doivent approuver les sujets.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation pour rendre leur rapport de projet.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets ayant à traiter des domaines pharmaceutique ou biotechnologique
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur les brevets (DL-301).
Lieu et date (durée)	Delhi (Inde) DL-301 : 4 semaines, septembre 2021 Formation : 2 semaines, octobre 2021 Projets : 8 semaines
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

12. Cours de perfectionnement sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et la CNIPA

Introduction	Ce cours est proposé conjointement par l'OMPI et l'Administration nationale de propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA), en coopération avec le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI, France) et avec l'aide du Centre de formation chinois à la propriété intellectuelle (CIPTC).
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences des responsables des instituts de recherche-développement et des organismes publics concernés qui sont chargés de la gestion de la propriété intellectuelle. Il vise à les aider à intégrer les différentes étapes menant à la commercialisation réussie des actifs de propriété intellectuelle de manière à ouvrir des horizons pour comprendre la filière qui mène à une innovation couronnée de succès, de l'idée de départ à la commercialisation.</p> <p>À l'issue du cours, les participants sauront utiliser les techniques pour gérer, valoriser et commercialiser efficacement les actifs de propriété intellectuelle.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours de perfectionnement DL-450 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-450 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>La formation sera organisée pour une période de deux semaines, sauf indication contraire.</p> <p>Le programme aura un caractère pratique et couvrira à la fois la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la propriété intellectuelle en tant que stratégie de croissance pour assurer la réussite commerciale • Stratégies de gestion de la propriété intellectuelle et diligence raisonnable • Atelier sur le partenariat université-industrie : innovation et transfert de technologie • Audits et comptabilité relatifs à la propriété intellectuelle : une approche pratique • Atelier sur la création de marques et la commercialisation de la propriété intellectuelle • Valorisation de la propriété intellectuelle : une approche pratique • Stratégies de commercialisation de la propriété intellectuelle pour les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises (PME) • Atelier et exercices de simulation sur la concession de licences de propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle

	<p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les travaux (huit semaines)</p> <p>Les participants mèneront des travaux de recherche dans le domaine de la gestion et de la commercialisation de la propriété intellectuelle, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation pour rendre leur rapport sur leur mission.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables d'organismes publics chargés de la gestion ou de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle • Fonctionnaires des ministères concernés chargés de la gestion de la propriété intellectuelle ou du transfert de technologie.
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)
Lieu et date (durée)	<p>Beijing (Chine)</p> <p>DL-450 : 4 semaines, septembre 2021 Formation : 2 semaines, octobre 2021 Travaux : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

13. Cours de perfectionnement sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'ASRT à l'intention des pays arabes

Introduction	Ce cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets est proposé conjointement par l'OMPI et l'Académie égyptienne pour la recherche scientifique et la technologie (ASRT) à l'intention des examinateurs de brevets des pays arabes.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences des examinateurs de brevets concernant l'utilisation des outils de recherche en ligne et l'examen des demandes de brevet.</p> <p>À l'issue de ce cours, les examinateurs de brevets participants seront en mesure d'effectuer des travaux de recherche et d'examiner les demandes en utilisant les outils de recherche en ligne existants pour un meilleur examen des demandes de brevet.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les brevets (DL-301) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-301 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours de perfectionnement à distance sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>La formation en présentiel sera organisée généralement pour une période de deux semaines, sauf indication contraire.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objets brevetables et non brevetables, avec des exercices • Analyse des revendications, avec des exercices • Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) • Rapport de recherche internationale et opinion écrite • Rédaction d'un rapport de recherche et d'examen en matière de brevets • Évaluation de la nouveauté, de l'activité inventive et de la possibilité d'application industrielle • Unité de l'invention • Élaboration de stratégies de recherche • Accès aux bases de données publiques ou privées <p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les projets (huit semaines)</p> <p>Les participants mèneront des recherches et soumettront des projets dans le domaine de la recherche et de l'examen en matière de brevets, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts. Les sujets doivent être approuvés par les institutions respectives des participants.</p>

	<p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation pour rendre leur rapport de projet.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Arabe
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets des pays arabes.
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur les brevets (DL-301)
Lieu et date (durée)	<p>Le Caire (Égypte)</p> <p>DL-301 : 4 semaines, septembre 2021 Formation : 2 semaines, octobre 2021 Projets : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

14. Cours de perfectionnement sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'ASRT à l'intention des pays africains

Introduction	Ce cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets est proposé conjointement par l'OMPI et l'Académie égyptienne pour la recherche scientifique et la technologie (ASRT), en coopération avec l'Office égyptien des brevets (EGPO), à l'intention des examinateurs de brevets des pays africains.
Objectifs du cours	Ce cours a pour but de renforcer les compétences des examinateurs de brevets en matière d'utilisation des outils disponibles en ligne pour la recherche et l'examen des demandes de brevet. À l'issue de ce cours, les examinateurs de brevets participants seront en mesure d'effectuer des travaux de recherche et d'examiner les demandes en utilisant les outils de recherche en ligne existants pour un meilleur examen des demandes de brevet.
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les brevets (DL-301) avant de participer à la formation en présentiel ou au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-301 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours de perfectionnement à distance sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>La formation en présentiel sera organisée généralement pour une période de deux semaines, sauf indication contraire.</p> <p>La partie principale du programme consistera en une formation en cours d'emploi.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objets brevetables et non brevetables, avec des exercices • Analyse des revendications, avec des exercices • Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) • Rapport de recherche internationale et opinion écrite • Rédaction d'un rapport de recherche et d'examen en matière de brevets • Évaluation de la nouveauté, de l'activité inventive et de la possibilité d'application industrielle • Unité de l'invention • Élaboration de stratégies de recherche • Accès aux bases de données publiques ou privées <p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les projets (huit semaines)</p> <p>Les participants mèneront des recherches et soumettront des projets dans le domaine de la recherche et de l'examen en matière de brevets, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts. Les sujets doivent être approuvés par les institutions respectives des participants.</p>

	<p>Les participants auront huit semaines à compter de la réception du formulaire d'acceptation pour rendre leur rapport de projet.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de brevets des pays africains
Conditions du cours d'enseignement à distance	Cours de perfectionnement à distance sur les brevets (DL-301).
Lieu et date (durée)	<p>Le Caire (Égypte)</p> <p>DL-301 : 4 semaines, octobre 2021 Formation : 2 semaines, novembre 2021 Projets : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

15. Cours de perfectionnement à distance sur le droit et l'examen des marques organisé par l'OMPI et le KIPO

Introduction	Ce cours de formation est proposé conjointement par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Institut international de formation à la propriété intellectuelle (IIPTI), à Daejeon (République de Corée).
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences pratiques et les connaissances des examinateurs de marques en matière d'examen des demandes d'enregistrement de marques.</p> <p>À l'issue du cours, les participants seront capables de comprendre les nouvelles questions en matière d'enregistrement, en plus des questions en matière de procédures dans le domaine des marques.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours de perfectionnement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302) avant de participer au cours.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-302 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-302 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Une évaluation et un examen auront lieu à la fin du cours d'enseignement à distance.</p> <p>Phase 2 : Formation (deux semaines)</p> <p>La formation en présentiel sera organisée pour une période de deux semaines, sauf indication contraire ultérieure.</p> <p>La partie principale du programme consiste en une formation en cours d'emploi et des exercices.</p> <p>Le programme inclura également les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motifs relatifs et motifs absolus de refus d'enregistrement de marques et cas pratiques • Le système de Madrid : opposition, litiges en première instance et en appel • Études de cas sur des marques notoires et des marques non traditionnelles • Pratiques en matière d'examen pour les marques collectives, les marques de certification ou les marques géographiques • Les marques et l'Internet <p>Pendant le programme, les fonctionnaires du KIPO transmettront leur savoir-faire et leurs compétences en matière d'administration des demandes d'enregistrement de marques et d'examen des demandes, ainsi que les enseignements tirés des systèmes juridique et de procédures en vigueur en République de Corée.</p> <p>Phase 3 : Identification, recherche et conseils concernant les travaux (huit semaines)</p> <p>Les participants se verront confier des travaux à accomplir après la formation.</p>

	<p>Les participants seront invités à mener des recherches pour les travaux, avec les conseils d'un formateur choisi parmi un groupe d'experts.</p> <p>Les participants auront huit semaines à compter de la fin de la formation en ligne pour rendre leur contribution.</p> <p>Phase 4 : Certificat de perfectionnement professionnel</p> <p>Un certificat de perfectionnement professionnel sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Examineurs de marques
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours de perfectionnement à distance sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302)
Lieu et date (durée)	<p>Daejeon (République de Corée)</p> <p>DL-302 : 4 semaines, octobre 2021 Formation : 2 semaines, novembre 2021 Travaux : 8 semaines</p>
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

16. Cours de perfectionnement sur des questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'OMC

Introduction	Ce cours de perfectionnement est proposé par l'OMPI conjointement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'intention de participants issus de pays en développement et de pays en transition.
Objectifs du cours	<p>Ce cours a pour but de renforcer les compétences des fonctionnaires nationaux et de les tenir informés des nouvelles questions relatives à la propriété intellectuelle qui font actuellement l'objet de débats au sein de l'OMPI et de l'OMC, de favoriser les échanges sur certaines questions de propriété intellectuelle et de montrer l'importance de la propriété intellectuelle pour le renforcement des capacités et le développement national.</p> <p>À l'issue du cours, les participants comprendront les débats actuels sur les questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle et les enjeux dans le domaine des brevets, des marques, du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle au niveau mondial.</p>
Points essentiels	<p>Le programme comprend quatre phases.</p> <p>Phase 1 : Cours d'enseignement à distance (quatre semaines)</p> <p>Les participants retenus doivent avoir suivi avec succès le Cours général d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle (DL-101) avant de participer au cours en ligne.</p> <p>Les participants qui ont suivi avec succès le cours DL-101 dans les deux ans précédant leur sélection seront dispensés de le suivre à nouveau.</p> <p>Le cours DL-101 sera accessible pendant une période de quatre semaines à compter de la notification de la sélection.</p> <p>Phase 2 : Établissement de rapports par pays</p> <p>Les participants établiront des rapports par pays et mèneront des recherches à cet effet.</p> <p>Chaque participant rendra son rapport par pays le premier jour de la formation.</p> <p>Phase 3 : Formation (deux semaines)</p> <p>Le cours en présentiel sera organisé pour une période de deux semaines, sauf indication contraire ultérieure.</p> <p>Le programme couvrira les questions de propriété intellectuelle examinées ou négociées à l'OMPI et à l'OMC, en mettant l'accent sur les aspects pratiques qui s'y rapportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriété intellectuelle et politiques publiques • Propriété intellectuelle et développement économique • Brevets, marques, droit d'auteur et droits connexes, indications géographiques et obtentions végétales • Propriété intellectuelle et santé publique • Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence • Propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles • Propriété intellectuelle et changement climatique • Propriété intellectuelle et entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises (PME) • Débats sur les rapports par pays

	<p>Phase 4 : Certificat</p> <p>Un certificat sera délivré aux participants qui remplissent toutes les conditions énoncées dans le Programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Seuls les participants qui ont suivi avec succès toutes les phases du Programme de perfectionnement des cadres se verront remettre un certificat.</p>
Langue de la formation	Anglais
À qui s'adresse le cours	Principaux décideurs œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'échelle multilatérale, issus des ministères et des offices de propriété intellectuelle compétents
Conditions du cours d'enseignement à distance (voir la phase 1 du programme)	Cours général d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle (DL-101)
Lieu et date (durée)	Genève (Suisse) Deux semaines en novembre 2021
Date de clôture des inscriptions	Pour être informé des mises à jour, consultez le site de l'Académie de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/cours/professional_training/

Programme d'enseignement à distance

Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance

1. Objectifs

En exploitant la technologie existante afin de faciliter la mise en place de programmes de formation à distance, le Programme d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI vise à améliorer l'accès des connaissances en matière de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, en les rendant accessibles à tous, quel que soit le lieu, le contexte socioéconomique, le secteur de l'industrie ou le groupe linguistique dans lesquels se trouvent les personnes intéressées.

2. Généralités

En 1999, l'Académie de l'OMPI a adopté la formule novatrice de l'enseignement à distance en misant sur le potentiel de l'Internet pour élargir son action éducative. Depuis son lancement, plus de 700 000 personnes réparties dans le monde entier ont suivi au moins un cours à distance proposé par l'OMPI.

3. Domaine et type de formation

L'Académie de l'OMPI met particulièrement l'accent sur l'intégration des méthodes d'enseignement et des pédagogies qui accompagnent le processus d'apprentissage en ligne, à savoir la taxonomie de Bloom. Il s'agit d'une technique d'apprentissage fondée sur la psychologie cognitivocomportementale où l'on apprend à "mémoriser, comprendre, appliquer, évaluer et créer". La conception pédagogique du cours s'appuie sur les principes de l'Université ouverte du Royaume-Uni : "enseigner, interroger et évaluer" la capacité de l'apprenant à appliquer et à réaliser des tâches à différents intervalles de temps. La mise en œuvre simultanée de ces deux systèmes favorise une transmission efficace de l'information et des savoirs entre les enseignants et les apprenants dans un environnement virtuel.

L'Académie de l'OMPI travaille en réseau avec d'autres institutions impliquées dans la formation dans le domaine de la propriété intellectuelle par l'intermédiaire du Programme d'enseignement à distance afin d'allier connaissances formelles et expertise pédagogique dans la conception et la mise au point des cours. Les partenariats conclus avec des universités du monde entier permettent à l'Académie de l'OMPI de repérer des groupes cibles d'experts susceptibles de participer en tant qu'auteurs à la conception et à l'amélioration des contenus par l'apport de documents didactiques traitant de cas nationaux ou régionaux.

Les cours proposés dans le cadre de l'enseignement à distance comprennent des cours généraux suivis à un rythme individuel, des cours de perfectionnement encadrés par un formateur et des cours comprenant un enseignement en ligne et une formation en présentiel (c'est-à-dire un enseignement mixte). Les cours d'enseignement à distance de l'Académie couvrent tous les aspects de la propriété intellectuelle. Les apprenants et les enseignants peuvent interagir aussi souvent que nécessaire pendant les cours, car la communication a lieu au moyen de forums de discussion en ligne intuitifs, de courriers électroniques et, le cas échéant, de conférences en ligne en direct. Les enseignants disposent de leurs propres outils d'interaction, qui leur permettent de corriger les examens et d'aider les apprenants pour toute difficulté rencontrée durant le cours.

L'Académie de l'OMPI est la seule institution à proposer un grand nombre de cours en ligne sur la propriété intellectuelle dans plus de sept langues, avec un suivi pédagogique. L'importance accordée à la diversité linguistique et au soutien pédagogique et administratif en ligne constitue l'un des traits distinctifs du Programme d'enseignement à distance de l'OMPI. Le Cours d'introduction à la propriété intellectuelle (DL-001), le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) et la plupart des cours de perfectionnement sont maintenant dispensés dans les six langues officielles des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe), ainsi qu'en portugais, et la traduction dans d'autres langues se poursuit. À partir de 2021, le Programme d'enseignement à distance proposera des cours mixtes de certification, de formation des cadres et de formation des dirigeants associant l'apprentissage en ligne et les possibilités d'encadrement en présentiel à des participants issus de PME et de secteurs axés sur l'innovation.

Les cours généraux suivis à un rythme individuel sont les suivants :

- Introduction à la propriété intellectuelle (DL-001)
- Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), également accessible dans un format adapté aux personnes ayant une déficience visuelle ou d'autres difficultés de lecture des textes imprimés
- Introduction au Traité de coopération en matière de brevets (DL-101PCT)

- Cours de spécialisation sur les notions essentielles de droit des brevets (DL-170)
- Didacticiel sur l'utilisation de l'information en matière de brevets (DL-177)
- IP Panorama (DL-IP PANORAMA).

Les cours de perfectionnement encadrés par un formateur sont les suivants :

- Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201)
- Cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (DL-203)
- Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales (DL-205-UPOV)
- Cours de perfectionnement sur les brevets (DL-301)
- Cours de perfectionnement sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302)
- Cours spécialisé sur le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (DL-303)
- Cours de perfectionnement sur l'examen des demandes de droits d'obtenteur (DL-305-UPOV)
- Cours de perfectionnement sur la procédure de médiation et d'arbitrage en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317)
- Cours de perfectionnement sur la recherche d'informations en matière de brevets (DL-318)
- Cours de perfectionnement sur les principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL-320)
- Cours sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques relatives aux sciences de la vie à l'intention des cadres (DL-427)
- Cours de perfectionnement sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)
- Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes (DL-501)
- Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des titulaires de droits (DL-502)
- Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organisations de gestion collective (DL-503)
- Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des décideurs (DL-506)
- Cours de perfectionnement sur la concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres (DL-511)

- Cours sur la promotion de l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical à l'intention des cadres (DL-701)
- Cours sur la propriété intellectuelle et les exportations à l'intention des cadres (DL-730)
- La propriété intellectuelle pour les enseignants du primaire (IP4Teachers).

Les cours d'enseignement mixte, qui associent l'enseignement en ligne et la formation en présentiel, sont les suivants :

- Cours international de perfectionnement sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle
- Cours sur l'incidence de la propriété intellectuelle – Certification pour l'enseignement de la propriété intellectuelle à l'école primaire et secondaire
- Cours sur la propriété intellectuelle et les sciences de la vie à l'intention des dirigeants pour les participantes du Programme pour les femmes et la science de L'Oréal et de l'UNESCO.
- Cours international de certification de l'OMPI dans le domaine de la rédaction des demandes de brevet

Formation continue à la propriété intellectuelle à l'intention du corps judiciaire

- Cours général de propriété intellectuelle à l'intention des juges (DL-JDI01)

Les nouveaux cours pilotes sont les suivants* :

- Cours de spécialisation sur l'application des droits de propriété intellectuelle (DL_IPE)
- Cours de certification de l'OMPI sur la recherche en matière de brevets à l'intention des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI)
- Cours de certification de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les exportations
- Cours de spécialisation : "Vivre des jeux vidéo"
- Cours de spécialisation sur les projets relevant du Plan d'action de l'OMPI pour le développement (conception et mise en œuvre)

* Les cours pilotes ne font pas partie de l'offre habituelle.

4. Enseignement

Tous les cours spécialisés et de perfectionnement susmentionnés sont dispensés par des formateurs internes et quelque 400 experts de la propriété intellectuelle venant de l'extérieur.

5. Plan de cours

Chaque cours se présente sous la forme de modules, avec une liste de résultats pédagogiques attendus. Ces résultats détaillent les compétences que chaque participant doit maîtriser à la fin d'un module. Chaque module s'accompagne d'outils d'auto-évaluation stratégiquement répartis afin de permettre aux apprenants d'évaluer tant le niveau de connaissance atteint que les progrès réalisés, ainsi que leur capacité à mettre en œuvre les notions et les données étudiées tout au long du cours.

6. Enseignement dynamique sur les questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle et besoins des apprenants

Les cours sont adaptés aux besoins dynamiques des apprenants et comprennent des affaires, des décisions historiques et des traités conclus dans le domaine concerné.

7. Public cible

Les cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI s'adressent à tout un éventail d'utilisateurs finaux, des professionnels du domaine aux créateurs en passant par les personnes manifestant un certain intérêt en la matière. Outre les salariés des offices de la propriété intellectuelle, des groupes cibles tels que des juristes, des agents de brevets, des ingénieurs, des artistes, des interprètes ou exécutants, des économistes, des journalistes, des entrepreneurs, des chefs d'entreprise et des étudiants peuvent également bénéficier des cours sur mesure proposés par l'Académie, qui traitent des aspects généraux et spécialisés de la propriété intellectuelle.

Conformément aux engagements pris par l'OMPI quant à l'accessibilité, l'Académie a inclus des cours de formation en propriété intellectuelle en format accessible dans le Programme d'enseignement à distance, à l'intention des personnes ayant une déficience visuelle ou d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) est disponible en format accessible dans les six langues des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe), ainsi qu'en portugais. D'autres cours de perfectionnement s'ajouteront aux cours disponibles en format accessible.

8. Institutions partenaires

À la suite de la demande croissante relative à des connaissances en propriété intellectuelle de la part du groupe

cible chinois de l'Académie et pour faciliter l'accès massif au Programme d'enseignement à distance qui en découlera, un accord de coopération a été signé en 2016 entre l'Académie et le Centre de formation chinois à la propriété intellectuelle (CIPTC) de l'Office d'État de la propriété intellectuelle (SIPO). Depuis 2017, la version chinoise des cours d'enseignement à distance est proposée depuis la Chine avec les mêmes normes que le Programme d'enseignement à distance de l'Académie dans les cinq autres langues.

De même, l'Académie de l'OMPI a signé en 2017 un mémorandum d'accord avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil, qui cède à l'INPI-Brésil la gestion et l'administration des cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI relatifs à la propriété industrielle dispensés en portugais.

9. Enregistrement

La procédure d'inscription est facilitée grâce à l'Interface d'inscription et de paiement de l'Académie (ARPI), un système électronique qui permet aux étudiants potentiels de s'inscrire au cours et de suivre l'état de leur demande d'inscription.

10. Évaluation

La procédure d'évaluation du Programme d'enseignement à distance vise à tester les capacités des étudiants à mettre en pratique les données et notions enseignées. Elle comporte un examen final unique (soit un test écrit soit un examen sous forme de questionnaire à choix multiple) soumis aux participants par l'intermédiaire de la plateforme de gestion de l'enseignement à distance de l'Académie.

Les étudiants peuvent effectuer leur examen final dans un certain laps de temps, lequel peut varier de deux heures à 10 jours selon le cours, avant d'envoyer leurs réponses, via le système de gestion de l'enseignement à distance, à leur formateur qui leur attribuera une note.

11. Frais d'inscription

Tous les cours généraux suivis à un rythme individuel sont dispensés moyennant l'octroi d'une bourse à ceux qui s'inscrivent à ces cours. Les droits d'inscription aux cours de perfectionnement sont déterminés en fonction du pays de nationalité du participant conformément aux critères ci-après :

Étudiants	
Pays en développement et pays en transition	40 dollars É.-U.
Pays industrialisés	200 dollars É.-U.
Professionnels	
Pays en développement et pays en transition	60 dollars É.-U.
Pays industrialisés	320 dollars É.-U.
Universitaires	
Pays en développement et pays en transition	40 dollars É.-U.
Pays industrialisés	200 dollars É.-U.
Fonctionnaires nationaux (y compris des offices de propriété intellectuelle)	
Pays en développement et pays en transition	pouvant bénéficier d'une bourse d'études
Pays industrialisés	voir les critères de tarification pour les professionnels

Pour consulter une liste actualisée des pays en développement et des pays en transition dont les ressortissants peuvent bénéficier de frais d'inscription réduits, veuillez consulter le site Web de l'académie de l'OMPI, à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/academy/fr/courses/distance_learning/country_list.html.

Cours généraux d'enseignement à distance suivis à un rythme individuel

1. Introduction à la propriété intellectuelle (DL-001)

Description	<p>Ce cours a pour but d'apporter aux participants une connaissance des aspects fondamentaux de la propriété intellectuelle : le droit d'auteur et les droits connexes, les marques, les brevets, les indications géographiques, les dessins et modèles industriels. Par ailleurs, ce cours aborde des sujets actuels ayant une incidence sur la propriété intellectuelle, tels que les obtentions végétales, la concurrence déloyale, l'application des droits de la propriété intellectuelle et les questions émergentes concernant la propriété intellectuelle. La version remaniée est le DL-001 V2.0 et elle est disponible en anglais. Les versions dans les autres langues de l'ONU seront également remaniées en 2020-2021.</p> <p>Chacun des 12 modules comprend des outils d'auto-évaluation répartis stratégiquement pour aider les participants à déterminer leur niveau de connaissance et à tester leur capacité à appliquer les notions et les éléments principaux appris pendant le cours.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend 12 modules dont l'objectif est de permettre aux participants d'acquérir progressivement une connaissance des grandes notions de la propriété intellectuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la propriété intellectuelle • Module 2 : Présentation générale de la propriété intellectuelle • Module 3 : Droit d'auteur • Module 4 : Droits connexes • Module 5 : Marques • Module 6 : Indications géographiques • Module 7 : Dessins et modèles industriels • Module 8 : Brevets • Module 9 : Obtentions végétales • Module 10 : Concurrence déloyale • Module 11 : Application des droits de la propriété intellectuelle • Module 12 : Questions émergentes concernant la propriété intellectuelle – propriété intellectuelle et développement
Examen final	<p>Ce didacticiel ne comporte aucun examen final. Chaque module comprend une série de questions d'auto-évaluation, qui encouragent l'apprenant à s'inscrire au cours de niveau supérieur, à savoir le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101).</p>
Durée	<p>Chaque participant peut étudier les documents de ce cours à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ trois heures.</p>
Public cible	<p>Ce cours s'adresse à toute personne souhaitant acquérir une connaissance générale des principes de base de la propriété intellectuelle.</p>
Inscription	<p>Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/</p>
Langue	<p>Ce cours est actuellement proposé dans les six langues officielles des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe), ainsi qu'en portugais.</p>
Frais d'inscription	<p>Ce cours est dispensé moyennant l'octroi d'une bourse à ceux qui s'inscrivent.</p>

2. Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) V2.0

Ce cours est disponible en format accessible pour les personnes ayant une déficience visuelle ou d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.

Description	<p>Ce cours se fonde sur les notions abordées dans l'Introduction à la propriété intellectuelle (DL-001). Il offre aux participants une présentation plus complète des principaux domaines du droit de la propriété intellectuelle, tout en étant indispensable pour étudier de manière plus approfondie des domaines plus spécifiques du droit de la propriété intellectuelle.</p> <p>Afin de renforcer son avantage concurrentiel dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage en matière de propriété intellectuelle en associant technologie et pédagogie, l'interface pédagogique du DL-101 a été complètement remaniée pour améliorer l'expérience de l'utilisateur. La version remaniée, le DL-101 V2.0, est disponible en anglais. Les versions dans les autres langues de l'ONU seront également remaniées en 2020-2021.</p> <p>Chacun module comprend des outils d'auto-évaluation répartis stratégiquement pour aider les participants à déterminer leur niveau de connaissance et leurs progrès, ainsi que leur capacité à appliquer les notions et les éléments présentés dans le cours.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend 13 modules, suivis d'un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la propriété intellectuelle • Module 2 : Droit d'auteur • Module 3 : Droits connexes • Module 4 : Marques • Module 5 : Indications géographiques • Module 6 : Dessins et modèles industriels • Module 7 : Brevets • Module 8 : Concurrence déloyale • Module 9 : Traités de l'OMPI • Module 10 : Protection des obtentions végétales • Module 11 : Introduction aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques • Module 12 : La propriété intellectuelle au service du développement – Plan d'action de l'OMPI pour le développement • Module 13 : Résumé et discussion sur les droits de la propriété intellectuelle • Examen final
Enseignement	<p>Un soutien pédagogique est fourni durant tout le cours; les apprenants peuvent poser des questions de fond à des formateurs en ligne.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. Des projets de groupes particuliers seront lancés sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>
Examen final	<p>L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants ont un temps limité pour effectuer l'examen et le soumettre en ligne.</p> <p>Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>

Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Le cours est dispensé sur une durée de six semaines. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ 55 heures à répartir sur cette période.
Public cible	Ce cours s'adresse aux personnes qui travaillent dans le domaine de l'administration des droits de la propriété intellectuelle ou qui seront amenées à travailler dans ce domaine. Il est également adapté à toute personne désireuse d'acquérir des connaissances générales en matière de propriété intellectuelle ou générant différentes formes de propriété intellectuelle et cherchant à bien comprendre le système de gestion et de protection efficace des droits dans ce domaine.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé dans chacune des six langues officielles des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe), ainsi qu'en portugais. Des versions en d'autres langues telles que le bulgare, le cambodgien, le croate, le géorgien, le thaï, le turc et le vietnamien sont proposées par les offices nationaux de la propriété intellectuelle concernés. Le cours DL-101 est également proposé dans les six langues officielles des Nations Unies et en portugais en format accessible pour les personnes ayant une déficience visuelle ou d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.
Frais d'inscription	Ce cours est dispensé moyennant l'octroi d'une bourse à ceux qui s'inscrivent.

3. Introduction générale au Traité de coopération en matière de brevets (DL-101-PCT)

Description	Ce cours de base spécialisé a été élaboré par les experts du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) à l'OMPI. Il offre aux participants une introduction au PCT et leur donne un aperçu général de ce système qui facilite l'enregistrement international des brevets. Il est conçu pour être suivi à un rythme individuel. Chacun des modules comprend des outils d'auto-évaluation répartis stratégiquement pour aider les participants à déterminer leur niveau de connaissance et leurs progrès, ainsi que leur capacité à appliquer les notions et les faits présentés dans le cours.
Contenu et structure	Ce cours comprend 14 modules : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Qu'est-ce que le PCT? • Module 2 : Pourquoi utiliser le PCT? • Module 3 : Rédaction d'une demande selon le PCT • Module 4 : Dépôt d'une demande selon le PCT • Module 5 : Services électroniques du PCT • Module 6 : Agents de brevets et représentants communs • Module 7 : Rapport de recherche internationale et opinion écrite des administrations chargées de la recherche internationale • Module 8 : Publication internationale • Module 9 : Examen préliminaire international • Module 10 : Ouverture de la phase nationale • Module 11 : Procédure spéciale durant la phase internationale • Module 12 : Procédures concernant les inventions dans le domaine de la biotechnologie • Module 13 : Accès de tiers au dossier d'une demande selon le PCT • Module 14 : Perspectives d'évolution du PCT
Examen final	Ce cours comprend des questionnaires qui mesurent la réalisation des objectifs d'apprentissage mais il ne comporte aucun examen final.
Certificat	Un certificat électronique pourra être délivré aux participants ayant répondu avec succès aux questionnaires du cours.
Durée	Chaque participant peut étudier les documents de ce cours à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ trois heures.
Public cible	Ce cours s'adresse à toute personne souhaitant acquérir une connaissance générale du système du PCT.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Le cours est proposé dans les six langues officielles des Nations Unies, à savoir le français, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe, ainsi qu'en allemand, en coréen, en japonais et en portugais.
Frais d'inscription	Ce cours est dispensé moyennant l'octroi d'une bourse à ceux qui s'inscrivent.

4. Cours de spécialisation sur les notions essentielles de droit des brevets (DL-170)

Description	Le cours général sur les notions essentielles de droit des brevets (DL-170) décrit brièvement les principes, l'incidence économique et le processus de délivrance des brevets. Il donne aux participants un aperçu de l'importance des brevets pour le transfert des technologies et leur développement. Il s'agit d'un cours de préparation en vue d'une formation pratique dans le domaine de la protection par brevet.
Contenu et structure	Le cours comprend les sujets ci-après, un questionnaire final et un résumé audiovisuel : <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au droit des brevets • Principes fondamentaux du système international des brevets • Brevetabilité : conditions de forme (demande de brevet) • Brevetabilité : conditions de fond • Les différents niveaux de la protection par brevet (national, régional et international) • Modes de protection de l'innovation • Délivrance de brevets et règles d'application des droits • Éléments de flexibilités relatifs aux brevets et objectifs de développement • Nouvelles questions, cas importants et débats dans le domaine du droit des brevets
Enseignement et examen final	Ce cours est une autoformation et comprend des tests formels qui permettent aux participants d'évaluer leurs connaissances et leur compréhension à différents stades du cours.
Certificat	Un certificat électronique pourra être délivré aux participants ayant répondu avec succès aux questionnaires du cours.
Durée	Chaque participant peut étudier les documents de ce cours à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande 10 à 12 heures.
Public cible	Ce cours s'adresse à des participants qui prévoient de poursuivre leur formation afin de perfectionner leurs connaissances en matière de brevets. Il est utile pour les professionnels très occupés qui souhaitent un bref rappel des notions essentielles du droit des brevets. Il est vivement recommandé aux éventuels participants d'avoir suivi le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est actuellement proposé en anglais.
Frais d'inscription	Ce cours est dispensé moyennant l'octroi d'une bourse à ceux qui s'inscrivent.

5. Didacticiel en ligne sur l'utilisation de l'information en matière de brevets (DL-177)

Description	<p>Il s'agit d'un outil d'apprentissage interactif couvrant les bases de la documentation en matière de brevets, des stratégies de recherche en matière de brevets et de l'analyse de brevets, ainsi que leurs nombreuses applications. Il comprend des didacticiels, des scénarios et des exercices permettant aux apprenants d'approfondir leurs connaissances et de tester leurs acquis.</p> <p>Il est recommandé aux participants de suivre le didacticiel DL-177 avant de suivre le cours DL-318 sur la recherche d'informations en matière de brevets.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend les trois modules ci-après, composés de tutoriels et de scénarios.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Notions fondamentales concernant les brevets • Module 2 : Recherche et extraction de brevets • Module 3 : Analyse des brevets
Examen final	Ce didacticiel ne comporte aucun examen final.
Certificat	Les participants qui ont suivi avec succès le didacticiel se verront décerner un certificat électronique attestant leur participation au cours et leur réussite.
Durée	Chaque participant peut étudier les documents de ce cours à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ huit heures.
Public cible	Il peut être utile pour les particuliers ou pour appuyer la formation de groupes d'utilisateurs dont le niveau de compétence va du niveau de base au niveau intermédiaire, y compris les étudiants et les chercheurs, les dirigeants de petites et moyennes entreprises et les décideurs politiques. Il complète également la formation dispensée sur place dans le cadre du programme de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) de l'OMPI.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Le didacticiel est actuellement proposé en français, anglais, espagnol et russe. Dans l'avenir, des versions linguistiques supplémentaires seront disponibles, notamment l'arabe et le chinois.
Frais d'inscription	Ce cours est dispensé moyennant l'octroi d'une bourse à ceux qui s'inscrivent.

6. Panorama de la propriété intellectuelle (DL-IP PANORAMA)

Description	<p>Le cours IP PANORAMA a été conçu pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à utiliser et à gérer la propriété intellectuelle dans leurs stratégies commerciales. Il a été mis au point conjointement par l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'Association coréenne de promotion des inventions et l'OMPI dans le cadre d'un projet intitulé "Développement conjoint des contenus proposés pour l'apprentissage par Internet" et a depuis été traduit en plusieurs langues.</p> <p>IP PANORAMA enseigne la propriété intellectuelle du point de vue des entreprises, notamment des PME. Il s'appuie sur une architecture de formation qui allie étude de cas concrets et technologie éducative. Le contenu de chaque module est élaboré à partir d'un cas concret lié à la propriété intellectuelle.</p>
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend les 13 modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Importance de la propriété intellectuelle pour les PME • Module 2 : Marques et dessins et modèles industriels • Module 3 : Inventions et brevets • Module 4 : Secrets d'affaires • Module 5 : Droit d'auteur et droits connexes • Module 6 : Information en matière de brevets • Module 7 : Concession de licences de technologie dans le cadre d'un partenariat stratégique • Module 8 : La propriété intellectuelle dans l'économie numérique • Module 9 : Propriété intellectuelle et commerce international • Module 10 : Audit de propriété intellectuelle • Module 11 : Valorisation des actifs de propriété intellectuelle • Module 12 : Concession de licences de marques • Module 13 : Propriété intellectuelle et franchisage
Examen final	Ce didacticiel ne comporte aucun examen final.
Certificat	Aucun certificat n'est délivré pour ce cours.
Durée	Chaque participant peut étudier les documents de ce cours à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ 20 heures.
Public cible	Ce cours s'adresse à toute personne souhaitant acquérir une connaissance générale des principes de base de la propriété intellectuelle, notamment aux employés du secteur privé et aux étudiants qui souhaitent accroître leurs connaissances concernant la propriété intellectuelle en tant que moyen de réussite commerciale.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Le cours IP PANORAMA est actuellement proposé en français, anglais et espagnol. Dans l'avenir, il sera proposé en arabe, chinois, portugais et russe, ainsi que dans d'autres langues.
Frais d'inscription	Ce cours est dispensé moyennant l'octroi d'une bourse à ceux qui s'inscrivent.

Cours de perfectionnement à distance encadrés par un formateur

7. Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201)

Description	Ce cours avancé explique les principes fondamentaux de la protection mondiale du droit d'auteur et des droits connexes, et offre une présentation complète des traités internationaux pertinents. Il traite également de la gestion collective des droits et des questions de droit d'auteur et de droits connexes dans l'environnement numérique.
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend 12 modules de fond et un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : La notion de droit d'auteur : historique et cadre international • Module 2 : La Convention de Berne : principes fondamentaux et notions d'œuvres • Module 3 : La Convention de Berne : contenu de la protection – droits et limitations • Module 4 : La Convention de Berne : types d'œuvres et situations spécifiques • Module 5 : L'Accord sur les ADPIC et le Traité sur le droit d'auteur de l'OMPI • Module 6 : Les droits connexes : la Convention de Rome, le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), le Traité de Beijing • Module 7 : Régimes de protection <i>sui generis</i>, droits <i>sui generis</i> et concurrence déloyale • Module 8 : L'Accord sur les ADPIC et l'application des droits de propriété intellectuelle • Module 9 : La gestion collective des droits • Module 10 : Le droit d'auteur sur l'Internet • Module 11 : Le Traité de Marrakech • Module 12 : Propriété intellectuelle et développement – éléments de flexibilité et domaine public selon le droit d'auteur • Examen final
Enseignement	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes vers la fin du cours, avant l'examen final.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants.</p> <p>L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>
Examen final	<p>Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note.</p> <p>Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront décerner un certificat électronique attestant leur participation au cours.

Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse aux juristes, aux responsables de bureaux du droit d'auteur et au personnel des organisations de gestion collective du droit d'auteur, ou d'entreprises de radiodiffusion ou d'édition, ainsi qu'aux enseignants d'université et étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général sur la propriété intellectuelle (DL-101).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe. Les versions linguistiques de ce cours seront révisées en 2020-2021. Pour plus de détails, veuillez consulter la page Web consacrée à l'enseignement à distance.
Frais d'inscription	Le cours DL-201 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

8. Cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (DL-203)

Description	Ce cours de perfectionnement vise à fournir des informations techniques sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre de la propriété intellectuelle. Il aborde des notions essentielles, ainsi que des données d'expérience, des options de politique générale et des mécanismes juridiques aux niveaux national, régional ou international, que ceux-ci soient déjà disponibles ou à l'étude, pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre de la propriété intellectuelle. Il vise à renforcer les capacités et à favoriser l'examen de ces questions, à encourager le partage de données d'expérience et à contribuer à mieux faire comprendre l'ensemble des questions et des options envisageables dans ce domaine, qui continue de connaître des évolutions sur les plans juridique et politique aux niveaux national, régional et international.
Contenu et structure	Ce cours comprend quatre modules de fond et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Aperçu et concepts clés • Module 2 : Options relatives à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre de la propriété intellectuelle • Module 3 : Protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre de droits de propriété intellectuelle existants et qui peuvent avoir été adaptés • Module 4 : Protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au titre d'un système <i>sui generis</i> de protection • Examen final
Enseignement	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront décerner un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 70 heures réparties sur 12 semaines.
Public cible	Ce cours est destiné aux fonctionnaires d'offices nationaux de propriété intellectuelle, aux fonctionnaires d'autres départements, aux décideurs, aux diplomates, aux membres de communautés autochtones et locales, au personnel d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales, aux avocats, aux universitaires, aux chercheurs, aux étudiants et à toute personne ayant déjà acquis une expérience de la propriété intellectuelle. Ce cours étant axé sur la relation entre la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, les participants qui connaissent déjà bien le système de la propriété intellectuelle seront susceptibles d'en profiter le plus.

	Il est recommandé aux éventuels participants qui ne connaissent pas bien le système de la propriété intellectuelle de suivre le cours intitulé "Introduction à la propriété intellectuelle" (DL-001) ou le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), tous deux dispensés gratuitement, avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé dans chacune des six langues officielles des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe), ainsi qu'en portugais.
Frais d'inscription	Le cours DL-203 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

9. Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales (DL-205-UPOV)

Description	Ce cours de perfectionnement offre aux participants une présentation complète des principales notions et conditions, et des grands principes de la protection prévue pour les obtentions végétales en vertu de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV).
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend 11 modules et un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Nature de l'amélioration des plantes et nécessité de droits d'obtenteurs • Module 2 : Objet de la protection et droit à la protection • Module 3 : Conditions de protection • Module 4 : Demande d'octroi du droit d'obtenteur • Module 5 : Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) • Module 6 : Étendue du droit d'obtenteur; actes et matériel protégés • Module 7 : Étendue du droit d'obtenteur; variétés auxquelles s'étend le droit d'obtenteur • Module 8 : Exceptions et restrictions applicables au droit d'obtenteur • Module 9 : Nullité et déchéance du droit d'obtenteur • Module 10 : Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) • Module 11 : Application de la convention et dispositions finales • Examen final
Enseignement	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Examen final	<p>L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants ont un temps limité pour effectuer l'examen et le soumettre en ligne.</p> <p>Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront décerner un certificat attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 36 heures réparties sur 4 semaines.
Public cible	<p>Ce cours est conçu spécifiquement pour les responsables et le personnel chargés de la propriété intellectuelle dans les secteurs public ou privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public : les représentants des pouvoirs publics chargés de l'élaboration de la législation en matière de droits des obtenteurs et de la gestion des services de protection des obtentions végétales, le personnel chargé de l'organisation des essais DHS, ainsi que les examinateurs DHS. • Secteur privé – obtenteurs, personnes chargées de la gestion de la propriété intellectuelle, conseils en propriété intellectuelle et étudiants.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux dates d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : http://www.upov.int/resource/fr/training.html
Langue	Ce cours est proposé en français, allemand, anglais et espagnol.
Frais d'inscription	Le cours DL-205 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées, veuillez consulter le cours en ligne de l'UPOV à l'adresse suivante : https://www.upov.int/resource/fr/training.html

10. Cours de perfectionnement sur les brevets (DL-301)

Description	Ce cours de perfectionnement a pour but de donner aux participants une explication détaillée des principes de base et de l'incidence économique des brevets et du processus de délivrance des brevets dans son ensemble. Il traite de l'utilisation traditionnelle des brevets par des centres de connaissance comme les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Il traite également de l'importance des communautés de brevets dans le transfert des technologies et leur développement.
Contenu et structure	Ce cours comprend huit modules de fond et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : L'incidence macroéconomique du système de brevets • Module 2 : La procédure de demande de brevet • Module 3 : Les diverses strates du système international de brevets et les mécanismes régionaux de protection des brevets • Module 4 : Les types de protection de la propriété intellectuelle, fondés sur les différentes catégories d'inventions • Module 5 : Les questions juridiques relatives à la procédure de délivrance des brevets • Module 6 : L'application des droits • Module 7 : Nouvelles questions, cas importants et débats • Module 8 : Propriété intellectuelle et développement – éléments de flexibilité et domaine public selon les brevets • Examen final
Enseignement	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle. Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets relatifs aux brevets vers la fin du cours, avant l'examen final.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront décerner un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.

Public cible	Ce cours s'adresse aux personnes qui ont déjà une bonne connaissance des principes fondamentaux de la propriété intellectuelle. Il est ouvert aux juristes, au personnel des offices de propriété intellectuelle, aux personnes impliquées dans la recherche-développement et aux étudiants. Comme il s'agit d'un cours de perfectionnement, il est conseillé aux participants potentiels qui souhaitent le suivre et qui ne possèdent pas une solide connaissance des principes fondamentaux de la propriété intellectuelle de suivre le Cours général sur la propriété intellectuelle (DL-101) avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-301 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

11. Cours de perfectionnement sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302)

Description	Ce cours de perfectionnement a pour but de sensibiliser les participants aux questions complexes qui se posent dans le cadre de la protection et de la gestion de la propriété intellectuelle aux fins de la création d'une marque. Il s'agit d'un cours de préparation en vue d'une formation pratique dans le domaine de la protection des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.
Contenu et structure	Ce cours comprend sept modules de fond et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Le rôle des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques sur le marché • Module 2 : Marques • Module 3 : Indications géographiques • Module 4 : Dessins et modèles industriels • Module 5 : La protection contre la concurrence déloyale • Module 6 : La création de marques et la gestion de la propriété intellectuelle • Module 7 : Propriété intellectuelle et développement – éléments de flexibilité et domaine public selon les marques • Examen final
Enseignement	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle. Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets relatifs aux brevets vers la fin du cours, avant l'examen final.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Public cible	Les participants doivent avoir un intérêt général à tirer le meilleur parti de la propriété intellectuelle en matière de commercialisation et de gestion des actifs intangibles d'une entreprise privée. Ce cours s'adresse au personnel des offices de propriété intellectuelle et des établissements de recherche-développement, aux juristes et aux étudiants ayant une connaissance de la propriété intellectuelle. Il est fortement recommandé aux participants ne possédant aucune connaissance préalable en matière de propriété intellectuelle de suivre le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) avant de suivre ce cours.

Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe. Les versions linguistiques de ce cours seront révisées en 2020-2021. Veuillez consulter notre site Web pour de plus amples informations.
Frais d'inscription	Le cours DL-302 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

12. Cours spécialisé sur le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (DL-303)

Description	<p>Le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques offre une solution pratique et économique pour l'enregistrement et la gestion des marques dans le monde entier. Ce cours a pour but de donner aux participants une vision d'ensemble du système de Madrid et d'examiner ses avantages, ses principes et son fonctionnement.</p> <p>Les modules comprennent des questions visant à vérifier les connaissances acquises, à différents stades du cours, ainsi que des scénarios destinés à enrichir la compréhension par les apprenants du matériel pédagogique présenté dans les modules et à orienter le processus d'apprentissage.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend les six modules suivants et un examen final :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction au système de Madrid; • Module 2 : Adhésion (au système de Madrid) • Module 3 : Office d'origine • Module 4 : Office d'une partie contractante désignée; • Module 5 : Communication avec l'OMPI et outils et services en ligne • Module 6 : Gestion postérieure à l'enregistrement • Examen final
Examen final	L'examen final consiste en une série de questions à choix multiple.
Certificat	Un certificat électronique sera délivré aux participants qui réussissent l'examen final.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours spécialisé demande environ 15 heures réparties sur six semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse aux utilisateurs actuels et futurs du système de Madrid (mandataires et propriétaires de marques), aux spécialistes de la propriété intellectuelle, aux étudiants et au personnel des offices de propriété intellectuelle.
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Le cours est initialement proposé en anglais.
Frais d'inscription	Le DL-303 étant un cours de perfectionnement, des frais d'inscription peuvent s'appliquer – pour plus de détails, veuillez consulter la page du Centre de formation en ligne de l'OMPI à l'adresse https://welc.wipo.int/acc/

13. Cours de perfectionnement sur l'examen des demandes de droits d'obtenteur (DL-305-UPOV)

Description	Ce cours de perfectionnement a pour but de présenter dans les grandes lignes l'examen des demandes de droits d'obtenteur en vertu de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend 13 modules de fond et un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section I : Fonctionnement d'un service d'octroi des droits d'obtenteur <ul style="list-style-type: none"> – Module 1 : Service d'octroi des droits d'obtenteur – Module 2 : Administration des demandes – Module 3 : Droit au droit d'obtenteur – Module 4 : Informations à publier • Section II : Examen de la nouveauté <ul style="list-style-type: none"> – Module 5 : Examen de la nouveauté • Section III : Examen de la dénomination des variétés <ul style="list-style-type: none"> – Module 6 : Examen de la dénomination des variétés • Section IV : Examen DHS <ul style="list-style-type: none"> – Module 7 : Introduction à l'examen DHS – Module 8 : Collections de variétés – Module 9 : Examen de la distinction – Module 10 : Examen de l'homogénéité – Module 11 : Examen de la stabilité – Module 12 : Conduite des essais concernant la distinction, l'homogénéité et la stabilité (DHS) – Module 13 : Coopération en matière d'examen DHS • Examen final
Enseignement	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Examen final	<p>L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants ont un temps limité pour effectuer l'examen et le soumettre en ligne.</p> <p>Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	<p>L'étude attentive de ce cours demande environ 70 heures réparties sur quatre semaines. Il peut être suivi sous la forme d'un cours unique (DL-305) ou de deux cours distincts (DL-305A et DL-305B) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DL-305A : Administration des droits d'obtenteur (environ 30 heures); et • DL-305B : Examen DHS (environ 45 heures).
Public cible	<p>Fonctionnaires ou personnes officiellement désignées responsables des services chargés des droits d'obtenteur ou de l'élaboration de la législation sur les droits d'obtenteur; cadres des services chargés des droits d'obtenteur; personnel des instituts organisant des essais DHS; examinateurs DHS; obtenteurs; personnes chargées de la gestion de la propriété intellectuelle; conseils en propriété intellectuelle; et enseignants, chercheurs et étudiants.</p> <p>Prérequis. Avant de s'inscrire à ce cours, les participants éventuels doivent avoir suivi le cours "Introduction au système UPOV de protection des variétés végétales selon la Convention UPOV" (DL-205-UPOV) et obtenu 70% ou plus à l'examen final.</p>

Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux dates d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : http://www.upov.int/resource/fr/training.html
Langue	Ce cours est proposé en français, allemand, anglais et espagnol.
Frais d'inscription	Le cours DL-305 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées, veuillez consulter le cours en ligne de l'UPOV à l'adresse suivante : https://www.upov.int/resource/fr/training.html

14. Cours de perfectionnement sur la procédure de médiation et d'arbitrage en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317)

Description	Ce cours spécialisé de niveau intermédiaire permet aux participants d'acquérir une compréhension globale des principales caractéristiques et des principaux avantages des procédures conçues par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Il permet aux participants d'acquérir une connaissance approfondie de techniques permettant de définir la procédure de règlement des litiges la plus appropriée pour les cas particuliers, et les clauses appropriées de règlement des litiges aux fins de leur insertion dans des accords.
Contenu et structure	Ce cours comprend quatre modules de fond et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI • Module 2 : Médiation • Module 3 : Arbitrage et arbitrage accéléré • Module 4 : Conduite de l'arbitrage • Examen final
Enseignement	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 70 heures réparties sur sept semaines.
Public cible	Ce cours est utile pour les personnes qui produisent ou cherchent à protéger diverses formes de propriété intellectuelle, ou souhaitent mieux comprendre la procédure de règlement des litiges en vertu des règlements de l'OMPI. Ce cours de niveau intermédiaire s'adresse à des participants ayant déjà acquis de bonnes connaissances des principes de base de la propriété intellectuelle. Il est fortement recommandé aux participants éventuels d'avoir acquis une connaissance fonctionnelle de la propriété intellectuelle ou d'avoir préalablement suivi avec succès un des cours suivants : le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) qui est dispensé moyennant l'octroi d'une bourse à ceux qui s'inscrivent; le Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201); le Cours de perfectionnement sur les brevets (DL-301); et le Cours de perfectionnement sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, chinois, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	L'inscription au cours DL-317 est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

15. Cours de perfectionnement sur la recherche d'informations en matière de brevets (DL-318)

Description	Ce cours de perfectionnement présente de manière exhaustive aux participants les notions de base de la recherche d'information en matière de brevets. Il comprend des cas pratiques afin de compléter l'étude des principes théoriques qui déterminent la recherche d'information en matière de brevets. Il fournit également aux participants des informations détaillées sur les sources, les techniques et les données utilisées dans le cadre de la recherche en matière de brevets.
Contenu et structure	Le cours comprend huit modules de fond et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction – Valeur de l'information en matière de brevets • Module 2 : Différents types de recherches en matière de brevets; utilisation stratégique de l'information en matière de brevets • Module 3 : Techniques de recherche de documents dans le domaine des brevets • Module 4 : Formation sur la recherche d'informations en matière de brevets • Module 5 : Recherches efficaces et rationnelles • Module 6 : Recherches spécialisées • Module 7 : Le rapport de recherche • Module 8 : Vers une économie plus respectueuse de l'environnement • Examen final
Enseignement	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle. Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets relatifs à la recherche en matière de brevets vers la fin du cours, avant l'examen final.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse au personnel des offices de propriété intellectuelle et des établissements de recherche-développement, aux juristes et aux étudiants ayant une connaissance de la propriété intellectuelle. Il est fortement recommandé aux participants éventuels ne possédant aucune connaissance préalable en matière de propriété intellectuelle de suivre le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), le Cours de perfectionnement sur les brevets (DL-301) et le didacticiel en ligne sur l'utilisation de l'information en matière de brevets (DL-177) avant de suivre ce cours.

Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, chinois, espagnol et portugais.
Frais d'inscription	Le cours DL-318 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, “Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance”.

16. Cours de perfectionnement sur les principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL-320)

Description	Ce cours de perfectionnement a pour but de compléter les connaissances des participants en matière de rédaction des demandes de brevet et peut constituer un cours de préparation en vue d'une autre formation pratique sur le terrain. Toutefois, il ne doit en aucune manière être considéré comme un cours de qualification pour la rédaction des demandes de brevet ou comme un substitut des manuels de formation à l'intention des conseils ou des agents de brevets dans les pays dans lesquels il existe un système de formation professionnelle solide dans le domaine des brevets.
Contenu et structure	<p>Le matériel didactique du cours se fonde sur les dénominateurs communs de plusieurs lois nationales applicables à des déposants souhaitant obtenir la protection de leurs brevets.</p> <p>Le cours comprend cinq modules de fond, des débats thématiques et un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction – pourquoi breveter son invention? • Module 2 : Présentation générale des brevets • Module 3 : Rédaction d'une demande de brevet – Revendications • Module 4 : Rédaction d'une demande de brevet – Description • Module 5 : Questionnaire d'auto-évaluation; exercices pratiques sur la rédaction de revendications • Débats thématiques avec des experts en matière de rédaction de brevets sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> – brevets dans le domaine de la chimie – brevets de produits pharmaceutiques – brevets dans le domaine de la biotechnologie – brevets dans le domaine de l'informatique et les communications – brevets dans le domaine de la mécanique générale • Examen final
Enseignement	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets relatifs à la rédaction de demandes de brevet vers la fin du cours, avant l'examen final.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple et des questions auxquelles les participants doivent répondre par écrit. Les participants ont un temps limité pour effectuer l'examen et le soumettre en ligne. Ils recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final du cours DL-320 se verront délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.

Public cible	Ce cours s'adresse plus particulièrement aux inventeurs, aux scientifiques, aux ingénieurs et à toute personne spécialisée dans un domaine d'activité technique. Les participants doivent avoir une solide connaissance pratique des principes de base de la propriété intellectuelle. Il est fortement conseillé aux participants éventuels ne connaissant pas les principes de base de la propriété intellectuelle de suivre le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-320 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

17. Cours sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques relatives aux sciences de la vie à l'intention des cadres (DL-427)

Description	<p>Ce cours destiné aux cadres est une introduction à la gestion stratégique des droits dans le cadre de la commercialisation de la propriété intellectuelle et des ressources et données génétiques, et jette les bases d'un cours de perfectionnement de l'OMPI et de l'utilisation des services de l'OMPI en matière de gestion de la propriété intellectuelle concernant les ressources et données génétiques relatives aux sciences de la vie.</p> <p>Le cours aidera les cadres d'entreprises spécialisées dans les sciences de la vie et les innovateurs à aligner leurs modèles d'entreprise et de commercialisation sur des stratégies de propriété intellectuelle solides. Il fournit également aux décideurs politiques des informations sur les dernières tendances et les technologies qui facilitent l'évolution des écosystèmes modernes de l'innovation dans le domaine des sciences de la vie, fondés sur la propriété intellectuelle.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend les cinq modules suivants et un examen final :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques relatives aux sciences de la vie • Module 2 : Branches de la propriété intellectuelle et politique en matière d'utilisation des ressources génétiques relatives aux sciences de la vie • Module 3 : Questions émergentes concernant la législation et les politiques applicables aux ressources génétiques et technologies connexes • Module 4 : Instruments juridiques et processus politiques internationaux pertinents sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques relatives aux sciences de la vie • Module 5 : Questions pratiques de propriété intellectuelle sur les ressources génétiques relatives aux sciences de la vie • Examen final
Enseignement	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques.</p> <p>Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets en rapport avec la propriété intellectuelle et les ressources génétiques relatives aux sciences de la vie vers la fin du cours, avant l'examen final.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>
Examen final	<p>L'examen final consiste en une série de questions à choix multiple.</p>
Certificat	<p>Un certificat électronique sera délivré aux participants qui réussissent l'examen final.</p>
Durée	<p>Chaque participant peut étudier les documents de ce cours à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ 20 heures.</p>

Public cible	Ce cours s'adresse à des participants qui sont des cadres d'entreprises spécialisées dans la propriété intellectuelle et les ressources génétiques (par exemple, des sociétés, des universités, des établissements de recherche, des banques de gènes, des biobanques, des collections de cultures); des décideurs, des innovateurs et des chercheurs dans le domaine de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, ainsi qu'aux personnes qui recherchent une introduction à l'utilisation des ressources génétiques relatives aux sciences de la vie modernes.
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours sera proposé en anglais.
Frais d'inscription	Le cours DL-427 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

18. Cours de perfectionnement sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)

Description	Ce cours de perfectionnement a pour but de sensibiliser les participants aux principes de base de la gestion de la propriété intellectuelle et à son importance en tant que moteur de la créativité humaine et du développement économique et social. Il explique comment élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la propriété intellectuelle, y compris la gestion de la propriété intellectuelle dans un environnement en ligne.
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend neuf modules de fond qui portent sur le caractère interdisciplinaire de la gestion de la propriété intellectuelle et un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Gestion de la propriété intellectuelle – Introduction et présentation générale • Module 2 : Perspectives économiques relatives à la gestion de la propriété intellectuelle • Module 3 : Innovation et protection de la propriété intellectuelle • Module 4 : Valorisation et financement de la propriété intellectuelle • Module 5 : Propriété intellectuelle et commercialisation • Module 6 : Gestion de la propriété intellectuelle en ligne • Module 7 : Stratégie en matière de gestion de la propriété intellectuelle • Module 8 : Propriété intellectuelle et développement – Logiciels libres, éléments de flexibilité et domaine public • Module 9 : Études de cas sur la gestion de la propriété intellectuelle • Examen final
Enseignement	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets relatifs à la gestion de la propriété intellectuelle vers la fin du cours, avant l'examen final.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	<p>Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note.</p> <p>Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 12 semaines.

Public cible	Ce cours s'adresse à des professionnels qui possèdent des connaissances de base de la gestion commerciale ou de la propriété intellectuelle et sont chargés de gérer et de protéger diverses formes de propriété intellectuelle dans leurs entreprises. En outre, l'enseignement est plus particulièrement axé sur les questions juridiques et commerciales. Il est fortement conseillé aux participants d'avoir déjà acquis des connaissances en matière de propriété intellectuelle ou d'avoir déjà suivi le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101). Une certaine connaissance du droit d'auteur, des brevets et des marques constituerait un atout. L'Académie de l'OMPI propose les cours suivants sur ces trois sujets : Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201); Cours de perfectionnement sur les brevets (DL-301); Cours de perfectionnement sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques (DL-302).
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-450 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

19. Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des juristes (DL-501)

Description	<p>Ce cours de perfectionnement renforce les connaissances des participants concernant les principes généraux du droit d'auteur et, en particulier, les traités internationaux sur le droit d'auteur qui ont une incidence sur la gestion et l'application des droits à l'échelle nationale. Il offre une vue d'ensemble des questions auxquelles les juristes sont habituellement confrontés s'agissant de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, et il décrit les avantages que présente le système de gestion collective pour les créateurs, les utilisateurs, les législateurs et l'ensemble de la société.</p> <p>Les juristes doivent comprendre ce que font les organisations de gestion collective, comment elles obtiennent les mandats des titulaires de droits et comment elles cèdent sous licence l'utilisation des œuvres protégées. Bien que les conseils de juristes puissent être sollicités pour presque tous les aspects de la gestion collective, ils portent généralement sur la mise en place d'une organisation de gestion collective, les accords conclus avec les titulaires de droits et les utilisateurs des œuvres protégées, ainsi que le règlement de différends en matière de tarifs et les aspects du droit de la concurrence.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend 12 modules et un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : La Convention de Berne – Principes et œuvres • Module 2 : La Convention de Berne – Droits et limitations liés à la gestion collective • Module 3 : Les droits connexes et Convention de Rome • Module 4 : Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) • Module 5 : Le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles • Module 6 : Introduction à la gestion collective à l'intention des juristes • Module 7 : Bonne gouvernance, transparence et responsabilité des organisations de gestion collective • Module 8 : Devoirs et responsabilités de l'avocat • Module 9 : Droit de la concurrence et lois antitrust • Module 10 : Transfert de droits à ou par une organisation de gestion collective • Module 11 : Règlement de différends • Module 12 : Différents types d'organisations de gestion collective et différents systèmes de licence • Examen final
Enseignement	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter des pratiques recommandées et des affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>
Examen final	<p>Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>

Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 80 heures réparties sur 10 semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse aux juristes, aux responsables de bureaux du droit d'auteur, au personnel des organisations de gestion collective, aux organismes de radiodiffusion et d'édition, ainsi qu'aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou le Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-501 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

20. Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des titulaires de droits (DL-502)

Description	<p>Ce cours de perfectionnement est destiné à toute personne désireuse d'acquérir une connaissance approfondie de la gestion collective, mais en particulier aux principaux titulaires de droits, et vise à faire mieux connaître les avantages que présente le système de gestion collective pour les créateurs, les utilisateurs, les législateurs et l'ensemble de la société. Il examine la question de la gestion collective du droit d'auteur dans les domaines de la musique, de l'édition et des images, des arts visuels et de la photographie, ainsi que des œuvres dramatiques.</p> <p>Après un bref rappel des notions essentielles du droit d'auteur et des droits connexes, ce cours de perfectionnement recense les trois principaux éléments d'un système du droit d'auteur efficace : la législation, la politique et la gestion des droits. Le principe premier prévoit que, lorsqu'il est impossible pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle d'exercer leurs droits individuellement, la gestion collective constitue une solution envisageable.</p> <p>Le cours s'intéresse aux synergies qui existent entre les parties prenantes dans les domaines du droit, de la créativité, de la gestion et de la politique générale afin de trouver un juste équilibre entre les avantages dont bénéficient les créateurs, d'une part, et la société, d'autre part. Il porte sur les tâches quotidiennes des organisations de gestion collective et sur leur gestion. Enfin, les étudiants examineront les enjeux et les opportunités liés aux technologies numériques et à l'Internet dans le cadre d'une séance de questions-réponses et de discussions dynamiques entre pairs et experts.</p>
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend sept modules, à l'issue desquels les participants doivent passer un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la gestion collective des droits • Module 2 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits – Droits sur les œuvres musicales • Module 3 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits – Droits connexes sur les œuvres musicales • Module 4 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits dans les industries audiovisuelles • Module 5 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits dans le secteur des œuvres textuelles et visuelles • Module 6 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits dans les arts visuels et la photographie • Module 7 : Gestion collective des droits à l'intention des titulaires de droits dans le domaine des œuvres dramatiques • Examen final
Enseignement	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires importantes et historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>

Examen final	<p>Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note.</p> <p>Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 120 heures réparties sur 10 semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse aux responsables de bureaux du droit d'auteur, au personnel des organisations de gestion collective du droit d'auteur, aux organismes de radiodiffusion et d'édition, aux juristes, aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou le Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-502 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

21. Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organisations de gestion collective (DL-503)

Description	<p>Ce cours de perfectionnement s'adresse à toute personne désireuse d'acquérir des connaissances approfondies sur la gestion collective, en particulier les personnes issues d'organisations de gestion collective. Il a pour objectif de faire mieux connaître les avantages que présente le système de gestion collective pour les créateurs, les utilisateurs, les législateurs et l'ensemble de la société.</p> <p>Il examine la question de la gestion collective du droit d'auteur dans les domaines de la musique, de l'édition et des images, des arts visuels et de la photographie, ainsi que des œuvres dramatiques. Après un bref rappel des notions essentielles du droit d'auteur et des droits connexes, ce cours de perfectionnement recense les trois principaux éléments d'un système du droit d'auteur effectif : la législation, la politique et la gestion des droits. Le principe premier prévoit que, lorsqu'il est impossible pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle d'exercer leurs droits individuellement, la gestion collective constitue une solution envisageable.</p> <p>Le cours s'intéresse aux synergies qui existent entre les parties prenantes dans les domaines du droit, de la créativité, de la gestion et de la politique générale afin de trouver un juste équilibre entre les avantages dont bénéficient les créateurs, d'une part, et la société, d'autre part. Il porte également sur les tâches quotidiennes des organisations de gestion collective et leur gestion. Enfin, les étudiants examineront les enjeux et les opportunités liés aux technologies numériques et à l'Internet dans le cadre d'une séance de questions-réponses et de discussions dynamiques entre pairs et experts.</p>
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend sept modules sanctionnés par un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la gestion collective des droits • Module 2 : Gestion collective des droits à l'intention des organisations de gestion collective – Droits sur les œuvres musicales • Module 3 : Gestion collective des droits à l'intention des organisations de gestion collective – Droits connexes sur les œuvres musicales • Module 4 : Gestion collective des droits à l'intention des organisations de gestion collective dans les industries audiovisuelles • Module 5 : Gestion collective des droits à l'intention des organisations de gestion collective dans le secteur des œuvres textuelles et visuelles • Module 6 : Gestion collective des droits à l'intention des organisations de gestion collective dans les arts visuels et la photographie • Module 7 : Gestion collective des droits à l'intention des organisations de gestion collective dans le domaine des œuvres dramatiques • Examen final
Enseignement	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.</p> <p>Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur la gestion collective du droit d'auteur vers la fin du cours, avant l'examen final.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires importantes et historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>

Examen final	<p>Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note.</p> <p>Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se voient décerner un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 125 heures réparties sur 10 semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse aux responsables de bureaux du droit d'auteur, au personnel des organisations de gestion collective du droit d'auteur, aux organismes de radiodiffusion et d'édition, aux juristes, aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou le Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-503 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

22. Cours de perfectionnement sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des décideurs (DL-506)

Description	<p>Ce cours de perfectionnement présente le rôle des décideurs s'agissant de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Il examine les trois principaux éléments du bon fonctionnement d'un système du droit d'auteur : la législation, l'application des droits et la gestion des droits. La gestion des droits revient principalement au secteur privé mais, dans les cas où la législation comprend des dispositions spéciales sur la gestion collective des droits, les décideurs jouent également un rôle. Le principal objectif du cours est d'examiner les différents cadres législatifs de la gestion collective des droits et d'étudier le rôle que peut jouer le gouvernement dans la gestion collective des droits.</p> <p>Il a pour objectif de faire mieux connaître les avantages que présente le système de gestion collective pour les créateurs, les utilisateurs, les législateurs et l'ensemble de la société dans les domaines de la musique et des enregistrements sonores, des films et des œuvres audiovisuelles, de l'imprimerie et de l'édition, des arts visuels et de la photographie, ainsi que des œuvres dramatiques. Les décideurs jouent un rôle direct en matière de législation et d'application des droits. Leur rôle principal est de fixer un cadre législatif pour le droit d'auteur et sa gestion collective. Dans certains pays, ils peuvent en outre avoir un rôle de surveillance de ces activités de gestion.</p>
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend deux modules et un examen final.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à la gestion collective des droits • Module 2 : Gestion collective des droits à l'intention des décideurs • Examen final
Enseignement	<p>Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la gestion collective.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.</p>
Examen final	<p>Ce cours comporte un examen final écrit. Les participants doivent rédiger des réponses écrites à une série de questions dans un délai déterminé et soumettre leurs réponses, via la plateforme d'enseignement à distance, à leurs formateurs qui les corrigeront et leur attribueront une note. Les participants recevront des précisions sur les modalités d'accès à l'examen environ une semaine avant la date à laquelle le cours doit être achevé.</p>
Certificat	<p>Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.</p>
Durée	<p>Selon les estimations, l'étude attentive du cours demande environ 40 heures réparties sur six semaines. Elle peut être réalisée en deux semaines.</p>
Public cible	<p>Ce cours est ouvert aux juristes, aux responsables de bureaux du droit d'auteur, au personnel des organisations de gestion collective et aux organismes de radiodiffusion ou d'édition. Il s'adresse aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance élémentaire de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101).</p>
Inscription	<p>Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/</p>
Langue	<p>Ce cours est proposé en français, anglais, espagnol, portugais et russe.</p>
Frais d'inscription	<p>Le cours DL-506 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".</p>

23. Cours de perfectionnement sur les licences logicielles, y compris open source (DL-511)

Description	Ce cours de perfectionnement a pour but de faire mieux connaître les possibilités et les incidences des logiciels protégés et libres et de créer des sources d'information utiles, contenant des exemples concrets et une bibliographie portant sur la concession de licences sur des logiciels, qu'ils soient protégés ou libres, en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement.
Contenu et structure	Ce cours comprend quatre modules sanctionnés par un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Régimes de propriété intellectuelle pour les logiciels • Module 2 : Concession de licences de logiciels – classiques et libres • Module 3 : Avantages et risques des stratégies open source • Module 4 : Politiques publiques favorisant l'accès aux logiciels open source • Examen final
Enseignement	Pour chaque module, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des professionnels spécialistes dans le domaine de la concession de licences sur des logiciels. Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets relatifs à la concession de licences portant sur des logiciels et aux logiciels libres vers la fin du cours, avant l'examen final.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants ont un temps limité pour effectuer l'examen et le soumettre en ligne.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique attestant leur participation au cours.
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive du cours DL-511 demande environ 30 heures réparties sur 10 semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse aux juristes, aux dirigeants d'entreprise, aux universitaires et aux étudiants ayant une connaissance préalable suffisante de la propriété intellectuelle, par exemple ceux qui ont suivi avec succès le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou le Cours de perfectionnement sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201).
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-511 étant un cours de perfectionnement, l'inscription aux sessions dispensées sous la supervision de formateurs est payante. Toutefois, le contenu du cours peut être mis gratuitement à la disposition des participants qui ne souhaitent pas être supervisés.

24. Cours sur la promotion de l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical à l'intention des cadres (DL-701)

Description	Ce cours à l'intention des cadres donne une vue d'ensemble de l'interaction entre les différents domaines d'action de la santé publique, du commerce et de la propriété intellectuelle. Il décrit l'incidence de cette interaction sur les technologies médicales et son influence sur l'innovation dans ce domaine. Il rassemble les domaines de compétence respectifs de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il se fonde sur l'étude conjointe de l'OMS, l'OMPI et l'OMC intitulée "Promouvoir l'accès aux technologies et à l'innovation dans le domaine médical".
Contenu et structure	Le cours comprend les sujets ci-après et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Contexte général en vue d'une action en matière d'innovation et d'accès • Questions relatives à l'accès du point de vue de la santé publique • Facteurs déterminants de l'accès concernant les systèmes de santé • Questions relatives à l'innovation et à la santé publique et plus particulièrement aux maladies négligées • Le rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et l'accès • Questions liées au commerce et accès aux produits de santé • Examen final
Enseignement	Les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des spécialistes dans le domaine concerné. Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets vers la fin du cours, avant l'examen final. L'Académie de l'OMPI propose également une version de ce cours pouvant être suivie à un rythme individuel sans encadrement par un formateur.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants ont un temps limité pour effectuer l'examen et le soumettre en ligne.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique.
Durée	Le cours représente environ 10 heures d'étude sur une période de quatre à cinq semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse essentiellement aux spécialistes techniques comme les examinateurs de brevets, les responsables de l'élaboration des politiques de santé et leurs conseillers, les spécialistes de l'approvisionnement en médicaments, les spécialistes de la propriété intellectuelle et les étudiants des cycles supérieurs. Il est recommandé aux participants d'avoir une connaissance élémentaire de la propriété intellectuelle et de ses liens avec les domaines de la santé et du commerce, sur le plan des politiques générales, avant de suivre ce cours.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours DL-701 étant un cours de perfectionnement, l'inscription aux sessions dispensées sous la supervision de formateurs est payante. Toutefois, le contenu du cours peut être mis gratuitement à la disposition des participants qui ne souhaitent pas être supervisés.

25. Cours sur la propriété intellectuelle et les exportations à l'intention des cadres (DL-730)

Description	Ce cours sur la propriété intellectuelle et les exportations à l'intention des cadres aborde les défis communs auxquels sont confrontés en pratique les exportateurs et les employés des organismes d'exportation dans la région Amérique latine et Caraïbes. À l'aide d'exemples réels et concrets, le cours sensibilise à l'importance de la propriété intellectuelle dans le processus d'exportation. Il fournit des outils pratiques pour aider les spécialistes de l'industrie à définir et à mettre en place des solutions aux problèmes essentiels, afin de mieux comprendre comment la propriété intellectuelle peut protéger leurs produits et services exportés.
Contenu et structure	Le cours comprend six modules et un examen final. <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction et définition du problème : Propriété intellectuelle et commerce – Exemples de cas réels et questions • Module 2 : Obtention de droits à l'étranger • Module 3 : Concession de licences et vente de produits et services concédés sous licence • Module 4 : L'investissement étranger direct comme autre moyen d'exporter des connaissances, des produits et des services • Module 5 : Analyse des études de cas nationales et des meilleures solutions • Module 6 : Liste de contrôle pour les exportateurs et les employés des organismes d'exportation • Examen final
Enseignement	Les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des spécialistes dans le domaine concerné. Les formateurs donneront également des conférences en ligne sur certains sujets vers la fin du cours, avant l'examen final.
Discussions et travaux pratiques en ligne	La plateforme d'apprentissage perfectionnée permet aux formateurs expérimentés et aux spécialistes de la propriété intellectuelle de discuter d'affaires historiques avec les participants. L'Académie et ses formateurs lanceront des projets de groupes particuliers sur des thèmes pour lesquels les participants témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement.
Examen final	L'examen final de ce cours comprend une série de questions à choix multiple. Les participants ont un temps limité pour effectuer l'examen et le soumettre en ligne.
Certificat	Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat électronique.
Durée	Le cours représente environ 33 heures d'étude sur une période de quatre à cinq semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse essentiellement aux exportateurs, aux agents de promotion des exportations, aux négociants, aux investisseurs, aux entrepreneurs et aux propriétaires d'entreprises (PME et grandes entreprises) qui souhaitent étendre leurs activités d'exportation sur le marché mondial, ainsi qu'aux réseaux régionaux d'organismes d'exportation.
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours est proposé en français, anglais et espagnol.
Frais d'inscription	Le cours DL-730 étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante – pour plus de détails, voir le barème des frais d'inscription dans la section précédente, "Informations générales sur le Programme d'enseignement à distance".

26. La propriété intellectuelle pour les enseignants du primaire (IP4Teachers)

Description	<p>Ce cours a été élaboré pour répondre à la demande d'assistance des États membres de l'OMPI concernant la mise en place d'un programme d'enseignement de la propriété intellectuelle pour les jeunes. L'accès à des programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle pour les enseignants du primaire et la planification dans ce domaine sont insuffisants. La propriété intellectuelle est généralement enseignée à l'université, dans les facultés de droit, alors que les jeunes sont confrontés toujours plus tôt chaque année aux questions de propriété intellectuelle. Ce cours couvre tous les domaines de la propriété intellectuelle, avec le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), et met l'accent sur le droit d'auteur, les brevets et les marques pour que les enseignants puissent les intégrer de façon dynamique dans leur programme et leurs cours enseignés en classe. Le premier objectif de ce cours est l'aptitude des enseignants à encourager la créativité et l'inventivité chez les jeunes afin qu'ils développent un esprit d'entreprise et de solidarité. Le deuxième est la capacité des enseignants à inculquer aux jeunes une sensibilisation précoce aux efforts qui doivent être déployés pour faire connaître les œuvres et inventions créatives au public, en leur donnant des exemples et en les soutenant.</p>
Contenu et structure	<p>Ce cours comprend plusieurs modules axés sur l'enseignement fournissant un aperçu des politiques existantes, du matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle, des outils pour les enseignants, des jeux interactifs et des questionnaires pour les jeunes, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation final pour l'enseignant. Les thèmes ci-après sont traités au moyen de jeux interactifs aux paramètres audiovisuels améliorés.</p> <p>Thème 1: Présentation des défis actuels dans le domaine de l'enseignement de la propriété intellectuelle Thème 2: Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) avec un formateur Thème 3: Trois jeux interactifs dans les domaines suivants de la propriété intellectuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeu 1 : Droit d'auteur (30 min.) • Outils pour l'enseignant (180 min.) <ul style="list-style-type: none"> – Droit d'auteur – Étude de cas – Droit d'auteur – Plan du cours – Droit d'auteur – Activités pour les élèves – Notes pour l'enseignant sur le droit d'auteur • Jeu 2 : brevets (30 min.) • Outils pour l'enseignant (180 min.) <ul style="list-style-type: none"> – Étude de cas relative aux brevets – Plan de cours sur les brevets – Activités pour les élèves sur les brevets – Notes pour l'enseignant sur les brevets • Jeu 3 : marques (30 min.) • Outils pour l'enseignant (180 min.) <ul style="list-style-type: none"> – Étude de cas relative aux marques – Plan de cours sur les marques – Activités pour les élèves sur les marques – Notes pour l'enseignant sur les marques <p>Thème 4 : Évaluation finale des programmes d'enseignement élaborés ou personnalisés par les enseignants sur la base des outils de l'Académie de l'OMPI prévus pour le thème 3.</p>

Enseignement et examen final	Les apprenants (enseignants actifs) sont encadrés durant tout le cours et peuvent poser des questions de fond à des formateurs en ligne.
Certificat	Un certificat électronique pourra être délivré aux participants ayant terminé avec succès le thème 2 (DL-101) et le thème 4 (cours IP4Teachers).
Durée	Selon les estimations, l'étude attentive de ce cours demande environ 70 heures réparties sur huit semaines.
Public cible	Ce cours s'adresse principalement aux éducateurs et aux enseignants qui souhaitent donner des orientations à un public cible de jeunes. Il s'adresse également aux personnes chargées de mettre en place des politiques ou d'élaborer des instructions pédagogiques pour les jeunes dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/
Langue	Ce cours sera proposé en anglais et en arabe en 2021. D'autres langues seront disponibles dans l'avenir.
Frais d'inscription	En tant que cours spécialisé, ce cours est réservé aux enseignants, aux éducateurs et aux responsables politiques dans les domaines correspondants, et il est dispensé moyennant l'octroi d'une bourse, sur recommandation des offices de propriété intellectuelle ou d'autres instances gouvernementales.

Cours de certification et cours d'enseignement mixte

27. Cours de perfectionnement international sanctionné par un certificat sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle

Description	L'objectif de ce cours est d'offrir aux personnes qui n'ont pas accès aux programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle la possibilité d'approfondir leur connaissance du domaine spécifique de la gestion de la propriété intellectuelle en participant au cours d'enseignement à distance IP Panorama et au Cours de perfectionnement sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450). Ce cours est proposé en collaboration avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Institut avancé pour la science et la technologie de Corée (KAIST) et l'Association coréenne de promotion des inventions (KIPA).
Contenu et structure	Ce cours comprend trois (3) étapes. Étape 1 : Deux cours en ligne : le Cours d'enseignement à distance IP Panorama et le Cours de perfectionnement sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450) Étape 2 : Examen de rédaction sur la propriété intellectuelle Étape 3 : Programme de formation en présentiel L'étape de formation en présentiel dure quatre jours, pendant lesquels les participants étudient et examinent des sujets et des questions pointus liés à la gestion des actifs de propriété intellectuelle.
Enseignement	Pour les trois étapes du cours, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des spécialistes de la gestion de la propriété intellectuelle,
Discussions et travaux pratiques en ligne	Au moyen de la plateforme d'apprentissage perfectionnée de l'Académie et de celle de la KIPA et du KIPO, les formateurs expérimentés et les experts en propriété intellectuelle examinent les affaires historiques et les pratiques recommandées en matière de gestion de la propriété intellectuelle.
Examen final	Les participants qui obtiennent les meilleurs résultats à l'étape 1 (IP Panorama et le Cours de perfectionnement sur la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450)) et à l'étape 2 (rédaction sur la propriété intellectuelle) seront invités à postuler pour l'étape 3 (programme en présentiel).
Critères d'admission pour la formation en présentiel	L'admission au programme en présentiel est soumise à un processus de sélection qui comprend une évaluation des motivations et des qualifications des candidats en plus de leurs résultats aux étapes 1 et 2 du cours.
Lieu et date	La phase d'enseignement à distance (étapes 1 et 2) a lieu en ligne au cours du premier semestre de 2021 et la formation en présentiel devrait être dispensée au cours du deuxième semestre de 2021 à Séoul (République de Corée). Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription aux cours en présentiel et de s'inscrire sur le site de l'OMPI à l'adresse https://welc.wipo.int et sur le site d'enseignement en ligne de la KIPA à l'adresse www.ipdiscovery.net .
Certificat	Les participants ayant suivi avec succès le cours en ligne et réussi l'examen de rédaction sur la propriété intellectuelle, et ayant participé à la formation en présentiel se verront délivrer un certificat cosigné par l'OMPI, le KIPO et la KIPA.
Durée	La participation en ligne aux étapes 1 et 2, y compris le processus de sélection, devrait durer 15 semaines. Le cours en présentiel durera quatre jours.

Public cible	Ce cours s'adresse aux participants des pays en développement qui sont actifs dans le développement d'entreprises s'appuyant sur la propriété intellectuelle. Les femmes sont vivement encouragées à s'inscrire.
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire sur le site de l'OMPI https://welc.wipo.int et sur le site d'enseignement en ligne de la KIPA www.ipdiscovery.net .
Langue	Ce cours sera proposé en anglais.
Bourses et frais de scolarité	L'OMPI, le KIPO et la KIPA fournissent une aide financière à un nombre limité de jeunes cadres et de candidats ayant pris de façon avérée des initiatives commerciales s'appuyant sur la propriété intellectuelle. Cette aide financière est censée couvrir les frais de voyage vers le lieu de la formation et les frais de séjour durant les quatre jours de la formation.

28. Cours sur l'incidence de la propriété intellectuelle – Certification pour l'enseignement de la propriété intellectuelle à l'école primaire et secondaire

Description	<p>Le cours sur l'incidence de la propriété intellectuelle sanctionné par un certificat apporte une solide connaissance générale de la propriété intellectuelle, ainsi que de la créativité, de l'inventivité et des capacités d'enseignement de la propriété intellectuelle à des participants issus de pays en développement, de pays de la catégorie des moins avancés et de pays en transition qui œuvrent dans le domaine de l'enseignement et de la mise au point des programmes scolaires nationaux à l'école primaire et secondaire. Il est proposé en collaboration avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Institut avancé pour la science et la technologie de Corée (KAIST) et l'Association coréenne de promotion des inventions (KIPA).</p> <p>Le programme mixte permet aux enseignants de suivre des conférences pratiques et concrètes données par des experts de la propriété intellectuelle, de la pédagogie et de l'innovation, de collaborer avec leurs pairs et d'élaborer des plans de cours et des programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle dans une perspective de créativité et d'inventivité. Après avoir suivi avec succès le programme en trois étapes, les participants seront capables de proposer des moyens d'intégrer la créativité, l'inventivité et la propriété intellectuelle dans le programme d'études national, en plus d'enseigner la créativité et l'inventivité en classe grâce à des sujets liés à la propriété intellectuelle. Les participants ayant suivi avec succès le programme recevront une certification de l'OMPI, du KIPO et de la KIPA pour l'enseignement de la propriété intellectuelle à l'école primaire et secondaire.</p>
Contenu et structure	<p>Le cours comprend les trois étapes suivantes :</p> <p>Étape 1 : Cours en ligne : Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) ou IP Ignite</p> <p>Étape 2 : Un séminaire en présentiel. La formation en présentiel dure quatre jours, pendant lesquels les participants étudient et examinent des sujets choisis. Les sujets de discussion, les langues et la couverture régionale changeront chaque année. Les participants ayant une formation pédagogique seront sélectionnés sur la base d'une nomination du ministère de l'éducation concerné ou de l'obtention de résultats élevés au cours DL-101 ou au programme IP, proposés respectivement par l'OMPI et par la KIPA en coopération avec le KIPO.</p> <p>Étape 3 : Une évaluation finale. Il s'agira d'évaluer un plan stratégique ou une proposition sur la manière d'intégrer la créativité, l'inventivité et la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires nationaux, ou un plan de cours sur la créativité, l'inventivité et la propriété intellectuelle pouvant être appliqué dans une classe d'école primaire ou secondaire.</p>
Enseignement	<p>Pour les trois étapes, les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés qui sont également des spécialistes dans les domaines de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la pédagogie.</p>
Discussions et travaux pratiques en ligne	<p>Au moyen de la plateforme d'apprentissage perfectionnée de l'Académie, et de celle de la KIPA et du KIPO, les formateurs et les experts en propriété intellectuelle expérimentés examinent les pratiques importantes et pertinentes en rapport avec l'enseignement de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes, dans une perspective de créativité et d'inventivité.</p>
Examen final	<p>Les participants devront réussir une évaluation finale notée (étape 3) afin de recevoir un certificat d'aptitude à l'enseignement de la propriété intellectuelle à l'école primaire et secondaire.</p>

Critères d'admission pour la formation en présentiel	L'admission au programme en présentiel est soumise à un processus de sélection qui comprend une évaluation des motivations et des qualifications des candidats en plus de leurs résultats aux étapes 1 et 2 du cours. Pour les concepteurs de programmes d'études participants, une nomination du ministère de l'éducation est requise.
Lieu et date	La formation devrait avoir lieu au cours du second semestre de 2021 (lieu à déterminer). Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription aux cours en présentiel et de s'inscrire sur le site de l'OMPI à l'adresse https://welc.wipo.int
Certificat	Les participants qui auront suivi avec succès les trois étapes du programme mixte recevront un certificat d'aptitude à l'enseignement de la propriété intellectuelle à l'école primaire et secondaire, cosigné par l'OMPI, le KIPO et la KIPA.
Durée	La participation en ligne (étape 1) et la sélection des participants pour le séminaire en présentiel (étape 2) devraient prendre 15 semaines. Le cours en présentiel durera quatre jours.
Public cible	Ce cours s'adresse aux participants issus de pays en développement qui sont enseignants auprès des jeunes, décideurs dans le domaine de la formation ou concepteurs des programmes scolaires.
Inscription	Il sera possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription, et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int
Langue	Le cours sera proposé en anglais en 2021.
Bourses et frais de scolarité	L'Académie de l'OMPI, le KIPO et la KIPA fournissent une aide financière à un nombre limité de candidats. Cette aide financière est censée couvrir les frais de scolarité pendant la formation en ligne, les frais de voyage vers le lieu de la formation et les frais de séjour durant les quatre jours de la formation.

29. Cours sur la propriété intellectuelle et les sciences de la vie à l'intention des dirigeants pour les participantes du Programme pour les femmes et la science de L'Oréal et de l'UNESCO

Description	<p>S'appuyant sur la coopération avec le Programme pour les femmes et la science de L'Oréal et de l'UNESCO pour présenter la propriété intellectuelle à d'éminentes femmes scientifiques, ce cours est conçu pour souligner l'engagement de l'OMPI en faveur du renforcement des compétences des femmes scientifiques en matière de création d'entreprise et de leur connaissance de la propriété intellectuelle. Ce cours accueille de nouveaux partenaires – l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Association coréenne de promotion des inventions (KIPA) – qui travailleront en partenariat avec l'OMPI et l'UNESCO pour apporter aux participantes une aide fondée sur les questions de genre pendant le cours en ligne et le programme de formation en présentiel de cinq jours à Séoul (République de Corée).</p> <p>Ce cours a pour but principal d'apporter à d'éminentes femmes scientifiques du Programme pour les femmes et la science de L'Oréal et de l'UNESCO les connaissances en propriété intellectuelle dont elles ont besoin pour apporter une valeur ajoutée à leurs recherches dans le domaine des sciences de la vie et des sciences physiques. Il est adapté pour mettre l'accent sur la gestion de la propriété intellectuelle, les brevets, la biotechnologie, le transfert de technologie, les nouvelles entreprises de haute technologie, la concession de licences de technologie, le transfert de matériel biologique et les collaborations entre chercheurs, universités et secteur privé. Parallèlement à l'expertise et au soutien pédagogique de l'OMPI, de l'UNESCO, du KIPO et de la KIPA, l'Association des inventrices de Corée (KWIA) et l'Agence coréenne de stratégie en matière de propriété intellectuelle fourniront des conseils en matière de tutorat et d'entrepreneuriat.</p> <p>La formation comprend des cours en ligne, des conférences, des exercices interactifs, une table ronde avec des experts du secteur et un voyage d'étude dans des établissements de recherche scientifique et des entreprises.</p> <p>À l'issue du cours, les participantes bénéficieront d'un encadrement ou d'un tutorat de la part d'éminentes femmes scientifiques sur les prochaines étapes de leur parcours dans l'utilisation de la propriété intellectuelle et l'exploitation de sa valeur dans leurs futures pratiques en matière de gestion de la propriété intellectuelle. Les scientifiques auront par ailleurs l'occasion de nouer des liens entre leurs instituts de recherche, les secteurs concernés de l'OMPI et les associations d'inventeurs durant leur formation.</p>
-------------	--

Contenu et structure	<p>Le cours comprend les trois étapes suivantes :</p> <p>Étape 1 : Cours en ligne : soit le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), soit le Cours sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques relatives aux sciences de la vie à l'intention des cadres (DL-427)</p> <p>Étape 2 : Formation en présentiel</p> <p>Étape 3 : Développement du tutorat</p> <p>Ce cours comprend les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriété intellectuelle et santé publique • Les brevets et leurs effets sur les inventions biotechnologiques • La structure d'un document de brevet • L'utilisation de l'information en matière de brevets pour prendre des décisions éclairées dans le domaine des sciences de la vie • L'appui aux entreprises concernant les résultats de la recherche dans le domaine des sciences de la vie et des sciences physiques • Commercialisation des résultats de la recherche dans le domaine des sciences de la vie et des sciences physiques • Les aspects économiques relatifs à la propriété intellectuelle : Le cas des sciences de la vie et des questions de genre • Gestion de la propriété intellectuelle • Les débats de politique générale autour des questions de protection par brevet • Les opportunités de renforcement des connaissances en matière de propriété intellectuelle et la communauté des chercheuses dans le domaine des sciences de la vie et des sciences physiques.
Enseignement et examen final	Ce cours ne comporte aucun examen final.
Certificat	Un certificat sera délivré aux participantes ayant suivi avec succès la formation.
Durée	Le cours sera dispensé sur une période de huit semaines incluant la phase d'enseignement à distance et la formation en présentiel de cinq jours.
Public cible	Le cours est destiné aux femmes scientifiques issues du Programme pour les femmes et la science organisé par L'Oréal et l'UNESCO.
Langue	Le cours sera proposé en anglais uniquement.
Frais d'inscription	L'Académie de l'OMPI, le KIPO, la KIPA et l'UNESCO fournissent une aide financière à un nombre limité de candidates. Cette aide financière est censée couvrir les frais de scolarité pendant la formation en ligne, les frais de voyage vers le lieu de la formation et les frais de séjour durant les cinq jours de la formation.

30. Cours international de certification de l'OMPI dans le domaine de la rédaction des demandes de brevet

Description	<p>Ce cours constitue une formation complète axée sur les compétences en matière de rédaction des demandes de brevet dispensée sur une période de six mois, à l'intention de participants s'intéressant pour des raisons professionnelles ou universitaires à la rédaction des demandes de brevet. Dans le cadre du cours, les participants apprendront à rédiger des demandes de brevet pour des inventions relevant de domaines techniques généraux et spécialisés, et à analyser la validité des brevets sur la base de revendications et de descriptions rédigées.</p> <p>Ce cours utilisera les outils de pointe en matière d'apprentissage en ligne de l'OMPI, tout en permettant des échanges avec des experts en rédaction des demandes de brevet, à la fois de manière virtuelle dans le cadre de forums de discussion en ligne et en présentiel lors de conférences et d'ateliers organisés au siège de l'OMPI, à Genève.</p>
Ce cours utilisera des outils d'enseignement mixtes, c'est-à-dire une combinaison de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'OMPI et d'ateliers au siège de l'OMPI à Genève. Le cours comprend trois (3) étapes.	<p>Ce cours utilisera des outils d'enseignement mixtes, c'est-à-dire une combinaison de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'OMPI et d'ateliers au siège de l'OMPI à Genève. Le cours comprend trois (3) étapes.</p> <p>Étape 1 : Enseignement à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation en ligne sur les compétences de base en matière de rédaction des demandes de brevet, ainsi que sur les théories et notions connexes <p>Étape 2 : Atelier à Genève</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers et conférences axés sur le renforcement des compétences en matière de rédaction des demandes de brevet, au siège de l'OMPI à Genève <p>Étape 3 : Encadrement et exercices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercices pratiques et discussions dirigées par un formateur et visant à aborder la rédaction des demandes de brevet dans divers domaines d'expertise technique
Enseignement, discussions et exercices	<p>Les participants seront encadrés durant les trois étapes par des formateurs expérimentés qui sont également des spécialistes dans le domaine concerné.</p> <p>Les formateurs utiliseront la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Académie pour engager des discussions actives et diriger des exercices conçus pour renforcer les compétences en matière de rédaction des demandes de brevet.</p>
Examen final	<p>Il est prévu un examen en ligne pour tester les compétences des participants en matière de rédaction des demandes de brevet à la fin de l'étape 3, qui doit être achevé dans un délai déterminé et soumis via la plateforme d'apprentissage en ligne.</p>
Certificat	<p>Les participants qui réussissent l'examen final se verront délivrer un certificat international de l'OMPI dans le domaine de la rédaction des demandes de brevet.</p>
Durée	<p>Le cours comprend trois (3) étapes sur une durée de six mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : 9 semaines • Étape 2 : 5 jours • Étape 3 : 12 semaines
Public cible	<p>Ce cours s'adresse aux agents de brevets, aux candidats agents de brevets, au personnel des bureaux de transfert de technologie des universités et des centres de recherche publics, au personnel des centres d'appui à la technologie et à l'innovation de l'OMPI (CATI) et aux conseils en brevets des cabinets juridiques. Il est recommandé aux participants d'avoir une connaissance élémentaire de la propriété intellectuelle et du droit des brevets avant de suivre ce cours.</p>

Inscription	<p>Les personnes remplissant les conditions requises doivent soumettre une demande en ligne. Un nombre limité de candidats sera sélectionné par l'OMPI et invité à participer au cours.</p> <p>Il est possible de consulter des informations sur les périodes d'inscription et la procédure de demande à l'adresse https://welc.wipo.int</p>
Critères d'admission	<p>Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bon niveau d'anglais écrit et parlé • connaissance générale de la propriété intellectuelle et du droit des brevets, correspondant au moins au Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) et au Cours de perfectionnement sur les brevets (DL-301) de l'Académie de l'OMPI • formation dans le domaine de la science et de la technologie ou au moins une année d'expérience professionnelle en rapport avec les demandes de brevet
Langue	Le cours sera dispensé en anglais uniquement.
Frais d'inscription	Cette formation étant un cours de perfectionnement, l'inscription est payante dès la notification de l'acceptation. Voir https://www.wipo.int/patents/en/drafting/training_program.html pour le barème des frais d'inscription à ce cours.

31. Cours général de propriété intellectuelle à l'intention des juges (DL-JTIP)

Description	L'Académie de l'OMPI offre une formation continue dans le domaine judiciaire qui se fonde sur son Cours général de la propriété intellectuelle (DL-101). La version du cours proposé aux membres du corps judiciaire a été élaborée et révisée par un groupe de juges expérimentés représentant les différentes régions et traditions juridiques.
Contenu et structure	Le cours est accessible dans le monde entier et il comprend les modules suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction aux droits de propriété intellectuelle • Module 2 : Droit d'auteur et droits connexes • Module 3 : Marques • Module 4 : Brevets • Module 5 : Indications géographiques • Module 6 : Secrets d'affaires/Informations non divulguées • Module 7 : dessins et modèles industriels • Module 8 : Autres thèmes relatifs à la propriété intellectuelle
Enseignement et examen final	Un examen de module est proposé à la fin de chaque module.
Certificat	Un certificat sera délivré aux participants ayant suivi avec succès la formation.
Durée	Chaque participant peut étudier les documents de ce cours à son propre rythme. Selon les estimations, l'étude attentive de ces documents demande environ 75 heures.
Public cible	Le cours s'adresse aux membres du pouvoir judiciaire qui ont été contrôlés par leurs institutions judiciaires nationales respectives.
Inscription	Il est possible de consulter toutes les informations relatives aux modalités d'inscription et de s'inscrire à l'adresse suivante : https://welc.wipo.int/jtip/training
Langue	Ce cours sera proposé en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe.
Frais d'inscription	Le cours est dispensé gratuitement aux membres du pouvoir judiciaire qui ont été contrôlés par leurs institutions judiciaires nationales respectives.

Nouveaux cours pilotes

Des cours pilotes sont proposés sur invitation. De plus amples informations sur le calendrier des sessions pilotes des cours ci-après et sur les modalités de participation seront fournies en temps utile sur le site <https://welc.wipo.int/>.

32. Cours de spécialisation sur l'application des droits de propriété intellectuelle (DL_IPE)

Description	Ce cours donne un aperçu factuel du cadre juridique et pratique de l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment dans les domaines intéressant les juristes et les autorités chargées de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Ce cours portera sur les traités multilatéraux, plurilatéraux ou bilatéraux consacrés à l'application des droits de propriété intellectuelle et proposera des études de cas illustrant les principaux points du cours.
Contenu et structure	Le cours comprendra les modules suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Introduction à l'application de la propriété intellectuelle • Module 2 : Le cadre d'application de la réglementation relative à la propriété intellectuelle au niveau international • Module 3 : Procédures et moyens de recours civils • Module 4 : Mesures aux frontières • Module 5 : Procédures pénales • Module 6 : Contrefaçon et piratage

33. Cours de certification de l'OMPI sur la recherche en matière de brevets à l'intention des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI)

Description	<p>Ce cours de certification a pour but de renforcer les compétences et les connaissances professionnelles associées aux services que les membres du personnel et les responsables des CATI sont censés fournir, en particulier en ce qui concerne la recherche d'information en matière de brevets.</p> <p>Ce cours sera dispensé sur une période de sept à huit mois en utilisant les outils de pointe en matière d'enseignement en ligne de l'OMPI et en permettant des échanges avec des experts en propriété intellectuelle, à la fois virtuels dans le cadre de forums de discussion en ligne et en présentiel lors de conférences et d'ateliers.</p>
Contenu et structure	<p>Ce cours utilisera des outils d'enseignement mixtes, à savoir une combinaison de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'OMPI et de formation en présentiel. Le cours comprend trois (3) étapes.</p> <p>Étape 1 : Enseignement à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation en ligne sur les compétences et les connaissances élémentaires associées aux activités des CATI <p>Étape 2 : Formation en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers et conférences axés sur le renforcement et le partage de compétences et de connaissances liées aux services que le personnel des CATI est censé fournir <p>Étape 3 : Encadrement et exercices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercices de suivi en ligne axés sur le renforcement des compétences professionnelles

34. Cours de certification de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les exportations

Description	<p>Ce cours s'adresse aux fonctionnaires des offices nationaux de propriété intellectuelle et examiner comment la propriété intellectuelle peut protéger leurs produits et services exportés. Il porte sur les questions universelles relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux exportations, ainsi que celles qui se posent dans les contextes spécifiques des cadres réglementaires nationaux pour les entreprises, le commerce et l'investissement étranger direct.</p> <p>Le cours sera dispensé en utilisant les outils de pointe en matière d'enseignement en ligne de l'OMPI, avec les conseils d'experts en propriété intellectuelle, au moyen d'interactions en ligne, de conférences en direct et d'ateliers en présentiel.</p>
Contenu et structure	<p>Ce cours utilisera des outils d'enseignement mixtes, c'est-à-dire une combinaison de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'OMPI et de formation en présentiel. Le cours comprend trois (3) étapes.</p> <p>Étape 1 : Enseignement à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation en ligne sur les compétences et les connaissances associées à la propriété intellectuelle et aux exportations <p>Étape 2 : Formation en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers et conférences axés sur la propriété intellectuelle et les exportations <p>Étape 3 : Encadrement et exercices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercices de suivi en ligne axés sur la propriété intellectuelle et les exportations

35. Cours de spécialisation : “Vivre des jeux vidéo”

Description	Ce cours donne un aperçu factuel et pratique de l'interaction et du croisement entre le droit de la propriété intellectuelle et les questions commerciales concernant les jeux vidéo et les divertissements interactifs.
Contenu et structure	<p>Le cours inclura les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pratiques commerciales concernant les jeux vidéo • introduction au droit du divertissement interactif • aspects commerciaux des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> – loi sur le droit d'auteur – mesures techniques de protection – droits sur les dessins et modèles – brevets – marques • droits de la personne/droit au respect de la vie privée/droit à l'image • contrats pertinents • droit de la concurrence/législation antitrust • confidentialité des données • cadres réglementaires appropriés • modèles commerciaux appropriés • technologies immersives • intelligence artificielle (IA)

36. Cours de spécialisation sur les projets relevant du Plan d'action de l'OMPI pour le développement (conception et mise en œuvre)

Description	Ce cours contient des informations détaillées sur la méthode de conception et de mise en œuvre des projets relevant du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Il analyse les défis liés à la préparation des projets relevant du Plan d'action pour le développement, donne un aperçu/une chronologie de l'approche recommandée et passe en revue le processus de préparation de ces projets.
Contenu et structure	<p>Le cours comprendra les modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Plan d'action de l'OMPI pour le développement • Module 2 : Préparation des propositions de projet • Module 3 : Préparation des descriptifs des projets relevant du Plan d'action pour le développement • Module 4 : Gestion et évaluation • Module 5 : Gestion du changement • Module 6 : Clôture de projet

Programme des établissements universitaires

Programme des établissements universitaires

Programmes conjoints de niveau master dans le domaine de la propriété intellectuelle

Le programme des établissements universitaires proposé par l'Académie de l'OMPI offre, sur une période d'un an, des programmes conjoints de niveau master dans le domaine de la propriété intellectuelle en coopération avec certains établissements universitaires – et dans certains cas, également avec des administrations sous-régionales ou nationales de propriété intellectuelle – en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Les plans d'études de ces masters sont établis conjointement par l'Académie de l'OMPI et les établissements partenaires concernés.

Les programmes conjoints de niveau master, ci-après décrits, seront proposés en 2021-2022 :

1. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Université africaine à Mutare (Zimbabwe)
2. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin en coopération avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (CIF-OIT) à Turin (Italie)
3. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Académie Denis Ekani de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II (UY II) à Yaoundé (Cameroun)
4. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Institut turc des brevets et l'Université d'Ankara (Turquie)
5. Master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Tongji à Shanghai (Chine)
6. Master en propriété intellectuelle et innovation proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Institut national de la propriété industrielle de l'Argentine (INPI) et l'Université de San Andrés à Buenos Aires (Argentine)
7. Master en propriété intellectuelle et nouvelles technologies proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Office des brevets de la République de Pologne et l'Université Jagellonne à Cracovie (Pologne)
8. Master en propriété intellectuelle et politiques de développement proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'École de politique et de gestion publiques de l'Institut coréen de développement (École KDI) à Sejong (République de Corée) (nouveau)
9. Master en innovation et propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) et l'Université d'Umm Al Qura (UQU) (Royaume d'Arabie saoudite) (nouveau).

Ces programmes conjoints de master ont pour but de faciliter l'accès de toutes les personnes qualifiées à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle. Un nombre limité de bourses est proposé aux ressortissants qualifiés de pays en développement, de pays de la catégorie des moins avancés (PMA) et de pays en transition, qui sont rattachés à des établissements publics compétents, notamment des universités et des instituts de recherche-développement. Les candidats intéressés du secteur privé ou des pays développés, s'ils sont admis, doivent prendre en charge leurs frais d'inscription, d'hébergement et de voyage.

1. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Université africaine à Mutare (Zimbabwe)

Ce programme est organisé avec le soutien financier du Gouvernement du Japon.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Brevets • Marques et indications géographiques : • Concurrence et antitrust • Dessins et modèles industriels • Droit d'auteur et droits connexes • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Convention sur la diversité biologique, Union internationale pour la protection des obtentions végétales et la santé publique • Savoirs traditionnels, folklore et ressources génétiques • Transfert de technologie et gestion et planification stratégique des actifs de propriété intellectuelle • Innovation et esprit d'entreprise • Nouveaux droits de propriété intellectuelle • Propriété intellectuelle, petites et moyennes (PME) et grandes entreprises • Application des droits de propriété intellectuelle • Sessions de formation pratique à l'ARIPO • Conférence annuelle • Recherche et rédaction d'un mémoire
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être ressortissant d'un pays africain; • être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau bachelor catégorie lower second-class délivré par une université reconnue, quelle que soit la discipline; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 35 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité. Elles couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; et • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'ARIPO et de l'Université africaine.</p> <p>https://www.wipo.int/academy www.aripo.org/ www.africau.edu/</p>
Lieu	Mutare (Zimbabwe)
Inscription	Novembre 2020 – février 2021

Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Mai – juillet 2021 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI, avec examen final (https://welc.wipo.int/); • Août – décembre 2021 : phase résidentielle à Mutare (Zimbabwe), comprenant une formation pratique de deux semaines et une conférence annuelle sur la propriété intellectuelle au siège de l'ARIPO à Harare (Zimbabwe); et • Décembre 2021 – avril 2022 : établissement d'une version finale et présentation d'un mémoire.
Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle délivré par l'Université africaine au nom de l'OMPI et de l'ARIPO.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université africaine ou de l'ARIPO, des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices, notamment l'OMPI.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'ARIPO et de l'Université africaine pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : https://www.wipo.int/academy www.aripo.org/ www.africau.edu/

2. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin à Turin (Italie)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (CIF-OIT).

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Brevets • Droit d'auteur et droits connexes • Propriété intellectuelle et économie • Propriété intellectuelle et droit international • Marques et noms de domaine • Indications géographiques • Dessins et modèles industriels • Propriété intellectuelle, concurrence déloyale et lois antitrust • Transfert de technologie • Gestion et application des droits de propriété intellectuelle • Nouveaux droits de propriété intellectuelle • Formation pratique • Conférence annuelle • Visite d'étude à l'OMPI • Projet de recherche
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme de droit, d'économie, d'ingénieur, de médecine, de physique, de chimie, de sciences de la communication ou de gestion des entreprises, avec un minimum de quatre ans d'études universitaires dans au moins un des domaines précités, et • maîtriser parfaitement l'anglais. Les candidats seront soumis à un test de compétences reconnu afin de vérifier qu'ils possèdent ce niveau de langue.
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 40 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité. Elles couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; et • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université de Turin :</p> <p>https://www.wipo.int/academy http://www.turin-ip.com</p>
Lieu	Turin (Italie)
Inscription	Janvier – mai 2021

Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre – décembre 2021 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI, avec examen final (https://welc.wipo.int/); • Janvier – avril 2022 : phase résidentielle à Turin (Italie). Cette période comprend une visite de trois jours au siège de l'OMPI à Genève (Suisse); et • Mai 2021 – juillet 2022 : élaboration et présentation d'un mémoire de recherche.
Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle délivré par l'Université de Turin au nom de l'OMPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université de Turin (Italie), des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices, notamment l'OMPI.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université de Turin pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : https://www.wipo.int/academy http://www.turin-ip.com

3. Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Académie Denis Ekani de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II (UY II) à Yaoundé (Cameroun)

Ce programme est organisé avec le soutien financier du Gouvernement du Japon.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Autres systèmes africains de la propriété intellectuelle (ARIPO, Office marocain des brevets, etc.) • Créations à caractère technique et ornemental • Brevets • Modèles d'utilité • Dessins et modèles industriels • Titres spéciaux (obtentions végétales, topographies des circuits intégrés) • Signes distinctifs • Marques de produits et de services • Noms commerciaux • Appellations d'origine • Indications géographiques • Propriété littéraire et artistique • Droit d'auteur et droits connexes • Commerce électronique et droit d'auteur • Défense des droits de propriété intellectuelle • Concurrence et propriété intellectuelle • Litiges de propriété intellectuelle • Formation pratique à l'OAPI • Propriété intellectuelle et transfert de technologie • Audit de propriété intellectuelle • Économie de la propriété intellectuelle • Questions d'actualité concernant la propriété intellectuelle • Mémoire
Langue	Français
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être ressortissant d'un pays africain; • être titulaire au minimum d'un diplôme de premier cycle en droit, économie ou sciences, ou d'un diplôme d'ingénieur, délivré par une université reconnue; et • maîtriser parfaitement le français.
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 35 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité. Elles couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; et • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>

Formulaires de candidature	Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'OAPI et de l'Université de Yaoundé : https://www.wipo.int/academy www.oapi.int www.universite-yde2.org
Lieu	Yaoundé (Cameroun)
Inscription	Mars – juin 2021
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Octobre 2021 – janvier 2022 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'OMPI, avec examen final (https://wlc.wipo.int/); • Janvier – juin 2022 : phase résidentielle au sein de l'Université de Yaoundé II et de l'Académie de propriété intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI, au Cameroun, y compris trois semaines de stage pratique au siège de l'OAPI à Yaoundé; et • Juin 2022 : examen et présentation d'un mémoire à Yaoundé.
Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle délivré par l'Université de Yaoundé II au nom de l'OMPI et de l'OAPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université de Yaoundé (Cameroun), des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices, notamment l'OMPI.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'OAPI et de l'Université de Yaoundé pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : https://www.wipo.int/academy www.oapi.int www.universite-yde2.org

4. Master en droit de la propriété intellectuelle avec une spécialisation en droit des brevets et des dessins et modèles, proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Office turc des brevets et des marques et l'Université d'Ankara à Ankara (Turquie)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Gouvernement turc par l'intermédiaire de l'Office turc des brevets et des marques.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Cours général de propriété intellectuelle • Brevets • Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques • Introduction à la propriété intellectuelle et méthodes de recherche : approches interdisciplinaires • Cours de perfectionnement sur le droit des brevets : questions de fond et questions de procédure • Cours de perfectionnement sur le droit des dessins et modèles : questions de fond et questions de procédure • Cours de perfectionnement sur les marques • Indications géographiques et savoirs traditionnels • Commercialisation de la propriété intellectuelle • Atteinte à la propriété intellectuelle dans les universités • Législation internationale sur le droit d'auteur • Formation pratique dans les locaux de TurkPatent • Projet de recherche • Séminaire sur la propriété intellectuelle
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle d'une université reconnue (ouvert à toutes les disciplines); • présenté un relevé de notes avec une moyenne générale d'au moins 2,00/4,00; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 25 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Bourses (à confirmer)	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité. Elles couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; et • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature seront disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI, de l'Institut turc des brevets et de l'Université d'Ankara :</p> <p>https://www.wipo.int/academy http://fisaum.ankara.edu.tr/en</p>
Lieu	Ankara (Turquie)
Inscription	Février – mai 2021

Dates	<p>Année académique : de septembre 2021 à juin 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • Septembre – décembre 2022 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI, avec examen final (https://welc.wipo.int/). • Février – juin 2022 : phase résidentielle à l'université d'Ankara (Turquie). Cette période comprend un stage pratique à l'Office turc des brevets et des marques (Turquie); et • Mai – juin 2022 : élaboration et présentation d'un document de recherche final durant la phase résidentielle à l'Université d'Ankara.
Diplôme	Les étudiants ayant réussi les examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle (spécialisation en droit des brevets et des dessins et modèles) délivré par l'Université d'Ankara au nom de l'OMPI et de l'Office turc des brevets et des marques.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université d'Ankara, des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés de la propriété intellectuelle et des collaborateurs des entités coorganisatrices.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université d'Ankara pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : https://www.wipo.int/academy http://fisaum.ankara.edu.tr/en

5. Master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Tongji à Shanghai (Chine)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Gouvernement de la République populaire de Chine.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction au droit de la propriété intellectuelle • Droit des brevets • Droit des dessins et modèles industriels • Droit des marques et des indications géographiques • Droit d'auteur et droits connexes • Droit international de la concurrence • Droit des dessins et modèles industriels • Dessins et modèles et innovation • Questions transversales • Transfert international de technologie et licence • La propriété intellectuelle dans le secteur industriel • Application des droits de propriété intellectuelle • Droit privé et droit international • Introduction au droit chinois • Formation pratique • Tribunal fictif et visites d'étude • Recherche et rédaction d'un mémoire • Conférence annuelle
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de premier cycle d'une université reconnue; • fournir une preuve attestant de la maîtrise de l'anglais (IELTS ou TOEFL); et • avoir passé le CET-6 (les étudiants chinois)
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 40 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité. Elles couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription et de formation; • l'hébergement en pension complète; et • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université Tongji.</p> <p>https://www.wipo.int/academy www.tongji.edu.cn/english</p>
Lieu	Shanghai (Chine)
Inscription	Décembre 2020 – mars 2021
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Cours résidentiel : septembre 2021 – août 2022. • Finalisation du mémoire entre août et décembre 2022.

Diplôme	Les étudiants ayant réussi les examens obtiendront un master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels délivré par l'Université Tongji au nom de l'OMPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université de Tongji à Shanghai, des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés et des collaborateurs de l'OMPI et d'autres entités coorganisatrices.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université Tongji pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : https://www.wipo.int/academy www.tongji.edu.cn/english/

6. Master en propriété intellectuelle et innovation proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Institut national de la propriété industrielle de l'Argentine (INPI) et l'Université de San Andrés à Buenos Aires (Argentine)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Gouvernement argentin par l'intermédiaire de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de l'Argentine.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Gestion de la propriété intellectuelle • Aspects internationaux de la propriété intellectuelle • “Derecho de Autor” et droit d’auteur (y compris la propriété intellectuelle dans les industries de la création) • Droit des brevets • Transfert de technologie • Marques et indications géographiques • Valorisation de la propriété intellectuelle • Politiques et gouvernance de l’Internet • Droit des médias : aspects juridiques du Web • La propriété intellectuelle pour les entrepreneurs • Gestion des droits de propriété intellectuelle : innovation ouverte • La propriété intellectuelle des innovations dans les domaines de la santé et de l’agriculture • Stratégies nationales et d’entreprise en matière de propriété intellectuelle et de politique d’innovation au service du développement en Amérique latine • Formation pratique à l’INPI de l’Argentine • Rédaction et présentation d’un document de recherche
Langue	Espagnol
Conditions d’admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire au minimum d’un diplôme universitaire de premier cycle d’une université reconnue; • maîtriser parfaitement l’espagnol; et • posséder une bonne connaissance de l’anglais.
Nombre maximum d’étudiants	Nombre limité à 30 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité. Elles couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d’inscription et de formation; • l’hébergement en pension complète; et • l’assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l’OMPI en seront informés par l’Académie de l’OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l’organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l’Académie de l’OMPI et de l’Université de San Andrés :</p> <p>https://www.wipo.int/academy http://www.udesa.edu.ar</p>
Lieu	Buenos Aires (Argentine)
Inscription	Juillet – octobre 2021

Dates	Février – mars 2022 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI, avec examen final (https://welc.wipo.int/); et Avril – octobre 2022 : phase résidentielle à l'Université de San Andrés et à l'INPI à Buenos Aires (Argentine).
Diplôme	Les étudiants ayant réussi les examens obtiendront un master en propriété intellectuelle et innovation délivré par l'Université de San Andrés au nom de l'OMPI et de l'INPI.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université de San Andrés à Buenos Aires, des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés de la propriété intellectuelle et des collaborateurs de l'OMPI et de l'INPI.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université de San Andrés pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : https://www.wipo.int/academy http://www.udesa.edu.ar

7. Master en propriété intellectuelle et nouvelles technologies proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Office des brevets de la République de Pologne et l'Université Jagellonne à Cracovie (Pologne)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Gouvernement de la République de Pologne par l'intermédiaire de l'Office des brevets de la République de Pologne.

Sujets traités (à confirmer)	<p>Les études porteront sur les problèmes que posent les nouvelles technologies dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la propriété intellectuelle (notamment une introduction au droit de l'Union européenne; les nouvelles technologies; les perspectives éthiques, sociales et juridiques; les marques et droits apparentés, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques; le droit d'auteur et les droits connexes et le droit des brevets) • Nouvelles technologies et droit des brevets • Droit d'auteur et droits connexes à l'ère du numérique • Marques, indications géographiques, dessins et modèles, secrets d'affaires et concurrence déloyale • Nouvelles technologies et droit des médias • Protection des données, vie privée et droits de la personne sur l'Internet • Bibliothèques numériques • Responsabilité des fournisseurs d'accès à l'Internet • Protection de la propriété intellectuelle relative aux logiciels, aux bases de données et aux jeux vidéo • Contrats de propriété intellectuelle • Transfert de technologie et commercialisation de la propriété intellectuelle • Arbitrage et médiation dans le domaine de la propriété intellectuelle • Aspects internationaux de la propriété intellectuelle • Application des droits de propriété intellectuelle • Visite d'étude avec formation pratique auprès de l'Office des brevets de la République de Pologne • Rédaction et présentation d'un mémoire ou d'une thèse ou séminaire et stage
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme de bachelor ou de master en droit, économie ou administration des entreprises, ou dans un domaine connexe, délivré par une université reconnue; et • maîtriser parfaitement l'anglais (les candidats seront soumis à un test de compétences reconnu afin de vérifier qu'ils possèdent ce niveau de langue).
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 50 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université Jagellonne. https://www.wipo.int/academy www.ipwi.uj.edu.pl/index.php?lang=en</p>
Lieu	Cracovie (Pologne)
Inscription	Mars – juin 2021

Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Octobre 2021 – janvier 2022 : phase obligatoire d'enseignement à distance avec examen final via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI (https://welc.wipo.int/) et la plateforme de formation en ligne de l'Université Jagellonne; • Février – juin 2022 : phase résidentielle à l'Université de Jagellonne comprenant une visite d'étude avec formation pratique auprès de l'Office des brevets de la République de Pologne à Varsovie (Pologne); et • Octobre – décembre 2022 : mémoire/thèse/séminaire et stage de master.
Diplôme	Les étudiants ayant réussi l'examen obtiendront un master en propriété intellectuelle et nouvelles technologies délivré par l'Université Jagellonne au nom de l'OMPI et de l'Office des brevets de la République de Pologne.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'Université Jagellonne de Cracovie, des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés de la propriété intellectuelle et des collaborateurs de l'OMPI et de l'Office polonais des brevets.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'Université Jagellonne pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : https://www.wipo.int/academy www.ipwi.uj.edu.pl/index.php?lang=en

8. Master en propriété intellectuelle et politiques de développement proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'École de politique et de gestion publiques de l'Institut coréen de développement (École KDI) à Sejong (République de Corée)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée par l'intermédiaire de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et avec l'appui de la ville de Sejong.

Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale à la propriété intellectuelle • Politique relative au droit international de la propriété intellectuelle • Droit d'auteur et droits connexes • Marques, dessins et modèles et indications géographiques • Brevets et innovation • Propriété intellectuelle, questions émergentes et développement durable • Gestion des actifs de propriété intellectuelle et pratique à cet égard • Introduction aux politiques de développement • Analyse du marché et politique publique • Méthodes quantitatives • Développement économique coréen • Commerce et développement • Politique et objectifs de développement • Formation pratique au KIPO à Sejong • Rédaction et présentation d'un document de recherche
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de premier cycle d'une université reconnue; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 30 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité. Elles couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription; • l'hébergement en pension complète; et • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de demande sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'École KDI :</p> <p>https://www.wipo.int/academy www.kdischool.ac.kr</p>
Lieu	Sejong (République de Corée)
Inscription	Juin – septembre 2021
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier – février 2022 : phase obligatoire d'enseignement à distance via le Centre de formation en ligne de l'Académie de l'OMPI, avec examen final (https://welc.wipo.int/); et • Février à décembre 2022 : phase résidentielle à l'école KDI à Sejong et formation pratique au KIPO à Daejeon (République de Corée).

Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en propriété intellectuelle et politiques de développement délivré par l'École de politique et de gestion publiques de l'Institut coréen de développement (École KDI) au nom de l'OMPI et du KIPO.
Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs d'université éminents de l'École KDI, des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés de la propriété intellectuelle et des collaborateurs de l'OMPI et du KIPO.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'École KDI pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées : https://www.wipo.int/academy www.kdischool.ac.kr/

9. Master en innovation et propriété intellectuelle proposé conjointement par l'OMPI, l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) et l'Université d'Umm Al Qura (UQU) (nouveau)

Ce programme est organisé en collaboration avec le Gouvernement de l'Arabie saoudite.

Sujets traités	<p>Cours obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques et protection de la propriété intellectuelle • Brevets et droit de la concurrence • Professionnalisme dans le domaine juridique et éthique • Gestion de l'innovation : du projet au produit • Concession de licences de brevet, transfert de technologie, valorisation de la propriété intellectuelle et règlement des litiges • Droit et pratique dans le domaine des marques, des indications géographiques et des dessins et modèles industriels • Législation sur le droit d'auteur et les droits connexes • Esprit d'entreprise de A à Z • Séminaire d'étude indépendant (projet de recherche) • Gestion de la propriété intellectuelle • Formation pratique • Projet de recherche
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de premier cycle d'une université reconnue; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 30 étudiants autonomes et autofinancés au total.
Bourses	<p>Les bourses sont disponibles en nombre limité. Elles couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais d'inscription; • l'hébergement en pension complète; et • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI en seront informés par l'Académie de l'OMPI. Celle-ci communiquera ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	<p>Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'UQU.</p> <p>https://www.wipo.int/academy www.uqu.edu.sa</p>
Lieu	La Mecque (Arabie saoudite)
Inscription	À annoncer en 2021.
Dates	À annoncer en 2021 : Phase résidentielle à l'UQU, La Mecque, et formation pratique dans les locaux de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle, La Mecque (Arabie saoudite).
Diplôme	Les étudiants ayant satisfait aux examens obtiendront un master en propriété intellectuelle et innovation délivré par l'Université d'Umm Al Qura au nom de l'OMPI.

Enseignants	Les enseignements sont dispensés par des professeurs éminents de l'UQU, des conférenciers venus d'autres universités réputées, des spécialistes renommés de la propriété intellectuelle, des membres du personnel de l'OMPI et des experts en propriété intellectuelle du Gouvernement de l'Arabie saoudite.
Pour en savoir plus	Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'UQU pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées. https://www.wipo.int/academy www.uqu.edu.sa

Colloque à l'intention des enseignants et des chercheurs en propriété intellectuelle

1. Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle : 19 – 30 juillet 2021 à Genève (Suisse)

Ce colloque est organisé conjointement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Genève (Suisse).

Contenu	Le colloque porte chaque année sur une gamme différente de sujets spécialisés de propriété intellectuelle. Les participants doivent discuter d'études de cas et de l'expérience pertinente dans l'enseignement de ces sujets. En outre, le colloque discute des méthodes d'enseignement. Le programme comprendra des visites des bibliothèques de l'OMPI et de l'OMC et des rencontres avec des fonctionnaires de l'OMPI et de l'OMC.
Langue	Anglais
Conditions d'admissibilité	<p>Ce programme est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un diplôme d'études supérieures et posséder une expérience pédagogique en droit de la propriété intellectuelle ou en droit international/ économie/gestion avec une spécialisation en propriété intellectuelle; et • maîtriser parfaitement l'anglais.
Nombre maximum d'étudiants	Nombre limité à 35 étudiants au total.
Bourses (à confirmer)	<p>Le nombre de bourses accordées par l'OMPI et l'OMC est limité. Les bourses couvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport; • les frais relatifs au colloque; • l'hébergement en pension complète; et • l'assurance maladie. <p>Le cas échéant, les frais de visa sont à la charge des participants.</p> <p>Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI et de l'OMC en seront informés par l'Académie de l'OMPI et la Division de la propriété intellectuelle de l'OMC. Ils recevront ensuite des informations pertinentes, notamment sur l'organisation du voyage.</p>
Formulaires de candidature	Les formulaires de candidature sont disponibles sur les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'OMC.
Lieu	Genève (Suisse)
Inscription	Décembre 2020 – mars 2021
Dates	19 – 30 juillet 2021 (deux semaines)
Pour en savoir plus	<p>Les candidats sont invités à consulter les sites Web de l'Académie de l'OMPI et de l'OMC pour obtenir des informations actualisées et plus détaillées.</p> <p>https://www.wipo.int/academy https://www.wto.org/</p>

Programme des cours d'été de l'OMPI

Programme des cours d'été de l'OMPI

Renseignements d'ordre général relatifs aux cours d'été de l'OMPI

Les cours d'été de l'OMPI offrent aux jeunes professionnels et aux étudiants universitaires la possibilité d'approfondir leurs connaissances en matière de propriété intellectuelle, notamment une compréhension de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique, social, culturel et technologique et le rôle que joue l'OMPI à cet égard.

Tous les programmes des cours d'été sont structurés autour d'un tronc commun mais quelques-uns accordent une attention particulière à certaines questions de propriété intellectuelle comme le transfert de technologie. Ils suivent également le même format et ont la même durée. Les participants sont informés sur les différents aspects de la propriété intellectuelle; ils sont amenés à étudier notamment le caractère international de la protection de la propriété intellectuelle et l'interface entre la propriété intellectuelle et d'autres domaines d'action. Le programme adopte une approche interdisciplinaire axée sur des problèmes concrets et comprend des cours magistraux, des exercices de simulation, des discussions de groupes sur des thèmes choisis liés à la propriété intellectuelle, des débats d'experts et des études de cas.

<i>Contenu et structure</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPI et son rôle dans la promotion de la créativité et de l'innovation • Exemples d'enjeux contemporains dans le domaine des marques • Systèmes de marques au niveau international et régional • Les indications géographiques : environnement international et questions d'actualité • Protection des dessins et modèles et interface avec les autres domaines de la propriété intellectuelle • Noms de domaine de l'Internet et règlement extrajudiciaire des litiges, y compris des exemples de cas • Les marques et l'Internet : problèmes et défis • Gestion des marques : étude de cas • Systèmes de brevets au niveau régional et international • Exemples d'enjeux contemporains dans le domaine des brevets • Utilisation de l'information en matière de brevets • Protection des secrets d'affaires : questions d'actualité • Sélection de cas dans le domaine des brevets et des biotechnologies • Protection internationale du droit d'auteur et des droits connexes • Exemples d'enjeux contemporains dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes • Limitations et exceptions relatives au droit d'auteur, notamment l'accès des personnes ayant une déficience visuelle aux œuvres protégées par le droit d'auteur • Concurrence déloyale et propriété intellectuelle • Économie de la propriété intellectuelle • Gestion de la propriété intellectuelle : une approche pratique • Valorisation de la propriété intellectuelle; • Transfert de technologie et concession de licences • Exercices de simulation de négociations relatives à la concession de licences • Industries de la création et propriété intellectuelle : la concession de licences relatives au droit d'auteur • Protection des obtentions végétales, y compris la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) • Propriété intellectuelle et biodiversité : environnement international et questions d'actualité • Débats d'experts : <ul style="list-style-type: none"> – Propriété intellectuelle et santé publique : enjeux et défis – Propriété intellectuelle, technologies vertes et changement climatique : enjeux et défis – Sélection de cas relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle • Discussions de groupe : <ul style="list-style-type: none"> – Le transfert de technologie dans le domaine de la propriété intellectuelle – Le droit d'auteur à l'ère du numérique – L'innovation ouverte – Marques et création de marques
Langue	Les langues peuvent varier selon le cours d'été (voir le tableau ci-après).
Conditions d'admission	Le programme des cours d'été de l'OMPI a un caractère international. Il s'adresse à des étudiants des cycles supérieurs et à des diplômés dans n'importe quelle discipline universitaire, ainsi qu'à des jeunes professionnels travaillant dans un domaine dans lequel la propriété intellectuelle peut avoir un rôle à jouer.
Enseignement à distance	Dans la plupart des cours d'été, les candidats devront valider le cours d'enseignement à distance intitulé "Cours général de propriété intellectuelle" (DL-101). Les dates de la session et les dates des cours d'été spécialisés seront précisées en temps utile.
Frais d'inscription	Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'OMPI : https://www.wipo.int/academy/fr/courses/summer_school

Frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance	Les participants doivent prendre en charge leur transport, leur logement et leurs dépenses courantes durant la participation au programme.
Bourses	Un petit nombre de bourses est proposé aux étudiants étrangers qui participent aux cours d'été organisés en République de Corée et en Afrique du Sud respectivement par les gouvernements de la République de Corée et du Japon. Ces bourses couvrent les frais de voyage. Un petit nombre de bourses est également proposé pour les cours d'été organisés en Suisse. Pour de plus amples informations sur les cours d'été, veuillez consulter le site Web de l'Académie de l'OMPI à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/academy/fr/courses/summer_school
Certificat	Les participants ayant suivi avec succès un programme de cours d'été et qui remplissent les conditions requises se verront délivrer un certificat de participation.
Autres informations	Pour de plus amples informations sur les cours d'été, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/academy/fr/courses/summer_school

Cours d'été de l'OMPI 2021*

No.	Cours d'été	Langue	Lieu et date
1.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et le Brésil (2 sessions)	Portugais	à déterminer
2.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et le Chili	Espagnol	à déterminer
3.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et la Chine (2 sessions)	Anglais	à déterminer
4.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB)	Russe	à déterminer
5.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Équateur	Espagnol	à déterminer
6.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Égypte	Anglais	à déterminer
7.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et la Grèce	Anglais	à déterminer
8.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Inde (2 sessions)	Anglais	à déterminer
9.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et la Malaisie	Anglais	à déterminer
10.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et le Mexique	Espagnol	à déterminer
11.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et le Nigéria	Anglais	à déterminer
12.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et Oman	Arabe	à déterminer
13.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et le Pérou	Espagnol	à déterminer
14.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et les Philippines	Anglais	à déterminer
15.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et la République de Corée	Anglais	à déterminer
16.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Arabie saoudite	Anglais	à déterminer
17.	Cours d'été de perfectionnement sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie organisé par l'OMPI et l'Afrique du Sud (2 sessions)	Anglais	à déterminer
18.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Espagne	Espagnol	à déterminer
19.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et la Trinité-et-Tobago	Anglais	à déterminer
20.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Ukraine	Anglais	à déterminer
21.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et l'Université de Genève (UNIGE, Suisse)	Anglais	à déterminer
22.	Cours d'été sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI et les États-Unis d'Amérique	Anglais	à déterminer

* Pour être informé des mises à jour, des dates limites d'inscription et des frais, veuillez consulter le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : <https://www.wipo.int/academy/>.

Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2021



Attribution 3.0 Organisations
Internationales (CC BY 3.0 IGO)

La licence CC ne s'applique pas au contenu de la
présente publication qui n'appartient pas à l'OMPI.

Imprimé en Suisse

Publication de l'OMPI N° 467F/21
ISBN 978-92-805-3228-9